

COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES

POUR L'INFORMATION SPATIALISEE

Standard de données

Servitudes d'utilité publique - SUP

version 0.6 – mars 2011

VERSION SOUMISE A COMMENTAIRES





COVADIS

Commission de validation des données pour
l'information spatialisée

Standard de données COVADIS

Thème Servitudes d'utilité publique

Titre	Standard de données COVADIS du thème [Servitudes d'utilité publique]
Rapporteurs	Arnauld Gallais (MEDDTL, CETE de l'Ouest/DVT/PAN-ADS) Dominique Quéré (MEDDTL, CPII/DOO/PND Urbanisme) Luc De Rosa (DREAL Pays de la Loire)
Date	
Sujet	Spécifications du standard de données du thème [Servitudes d'utilité publique]
Description du standard	<p>Ce présent document décrit le standard de données COVADIS du thème [Servitudes d'utilité publique]</p> <p>La modernisation de l'application du droit des sols pilotée par la DGALN nécessite de dématérialiser les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique. Les autorités instructrices sont en attente de disposer de la part de l'État et des gestionnaires de données SUP sous forme numérique. La numérisation des SUP s'appuie sur l'outil de gestion GéoSUP actuellement déployé en DREAL et DTT, d'une part, et sur un guide méthodologique de numérisation des SUP élaboré de façon coordonnée avec ce standard de données. Le standard COVADIS a pour objectif de proposer un cadre technique pour faciliter l'échange des données SUP entre les différentes sphères utilisatrices que sont l'application GéoSUP, le système d'information ADS, le porter-à-connaissance de l'Etat ainsi que l'étude générale des territoires.</p>
Version	version 0.6 – mars 2011
Contributeurs	Jean-Loup Delaveau (CERTU), Pierre Werny (CERTU) chargés du dossier au sein du secrétariat COVADIS.
Format	Formats disponibles du fichier : OpenOffice Writer (.odt), Adobe PDF
Source	Servitudes d'utilité publique, Structuration des données SUP dans le cadre d'un SIG, CERTU – CETE Méditerranée Fiches métier d'aide à la numérisation des SUP, DGALN & groupe de travail national SUP, 2010
Droits	MAAPRAT, MEDDTL
Fichier	COVADIS_standard_SUP_v0.6.odt
Statut du document	Projet Appel à commentaires Proposé à la COVADIS Validé par la COVADIS

Historique du document

Version	Date	Chapitre modifié	Changement apporté
0	Octobre 2010		Initialisation du document
0.1	Décembre 2010		Prise en compte des observations formulées en réunion du 19/11/2010
0.2	Décembre 2010		
0.3	Janvier 2011		Prise en compte des observations formulées en réunion du 03/01/2011
0.4	Janvier 2011		Consolidation du modèle conceptuel en partie B en tenant compte des observations formulées en réunion du 12/01/2011. Rédaction de la partie C. Version présentée en plénière du 26/01/2011
0.5	Février 2011	Tous C.1.3 C.1.3 D.1 et D.2	Corrections orthographiques et typologiques Modification de la table Servitude (ajout des identifiants gestionnaires) Modifications des tables Assiette et Générateur (gestion des attributs particuliers) Liste des types d'assiettes, de générateurs et des attributs particuliers. Correspondance avec GéoSUP.
0.6	Mars 2011	B.1.2, D.2 et D.3	Liste des types d'assiettes, de générateurs et des attributs particuliers

Acronymes et abréviations

ADS	Administration du droit des sols
AFNOR	Association française de normalisation
COVADIS	Commission de validation des données pour l'information spatialisée
DDT	Direction départementale des territoires
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
IGN	Institut géographique national
INSPIRE	Infrastructure for spatial information in the European Community
ISO	International standard organization
MAAPRAT	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
PAC	Porter à connaissance
PAN-ADS	Point d'appui national à l'application du droit des sols
PLU	Plan local d'urbanisme
PND	Pôle national de diffusion
PPR	Plan de prévention des risques
RGE	Référentiel à grande échelle (IGN)
RGF93	Réseau géodésique français 1993
SUP	Servitude d'utilité publique
UML	Unified modelling langage

Table des matières

A. Présentation du standard de données.....	<u>7</u>
A.1 Identification.....	<u>7</u>
A.2 Généalogie.....	<u>8</u>
A.2.1 Commande.....	<u>8</u>
A.2.2 Périmètre de travail.....	<u>8</u>
A.2.3 État et analyse de l'existant.....	<u>8</u>
A.2.4 Déroulement de l'instruction.....	<u>12</u>
A.2.5 Perspectives d'évolution.....	<u>13</u>
B. Contenu du standard de données.....	<u>14</u>
B.1 Description et exigences générales.....	<u>14</u>
B.1.1 Présentation du contenu des données.....	<u>14</u>
B.1.2 Règles de nommage des objets.....	<u>15</u>
B.1.3 Gestion des identifiants.....	<u>17</u>
B.1.4 Cohérence avec d'autres thèmes.....	<u>17</u>
B.1.5 Topologie.....	<u>17</u>
B.1.6 Systèmes de référence.....	<u>18</u>
B.2 Modèle conceptuel de données.....	<u>19</u>
B.3 Catalogue d'objets.....	<u>20</u>
B.3.1 Classe d'objets <ActeServitude>.....	<u>20</u>
B.3.2 Classe d'objets <Servitude>.....	<u>22</u>
B.3.3 Classe d'objets <GénérateurServitude>.....	<u>24</u>
B.3.4 Classe d'objets <AssietteServitude>.....	<u>26</u>
B.3.5 Classes d'objets <OrganismeGestionnaire>.....	<u>28</u>
B.3.6 Classe <CategorieSUP>.....	<u>29</u>
B.3.7 Métaclasse <AttributType>.....	<u>30</u>
B.3.8 Description des types énumérés.....	<u>30</u>
B.4 Qualité des données.....	<u>32</u>
B.4.1 Critères de qualité des données.....	<u>32</u>
B.4.2 Saisie des données.....	<u>32</u>
B.5 Considérations juridiques.....	<u>32</u>
C. Structure des données, métadonnées.....	<u>33</u>
C.1 Structure des données.....	<u>33</u>
C.1.1 Choix d'implémentation.....	<u>33</u>
C.1.2 Livraison informatique.....	<u>34</u>
C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo.....	<u>35</u>
C.1.4 Représentation graphique.....	<u>40</u>
C.2 Métadonnées standard COVADIS.....	<u>41</u>
D. Annexe.....	<u>45</u>
D.1 Liste des catégories de servitudes d'utilité publique.....	<u>45</u>
D.2 Liste des assiettes et générateurs possibles en fonction de la catégorie de servitudes d'utilité publique.....	<u>47</u>
D.3 Liste des attributs possibles en fonction de la catégorie de servitudes d'utilité publique.....	<u>49</u>
D.3.1 Générateurs.....	<u>49</u>
D.3.2 Assiettes.....	<u>51</u>
Instruction juridique des données concernées par le standard.....	<u>53</u>

Bibliographie

CERTU, CETE Méditerranée . *Servitudes d'utilité publique, Structuration des données SUP dans le cadre d'un SIG* . version 1.6, 2007, 72 p.

CETE Méditerranée . *Système d'information géographique sur les servitudes d'utilité publique, Guide de saisie* . DGUHC, CERTU, 2001, 72 p.

DGALN, CERTU, APERAU . *Les outils de l'aménagement* . Rubrique [Servitude d'utilité publique](http://www.outils2amenagement.certu.fr) [en ligne] [http://www.outils2amenagement.certu.fr/](http://www.outils2amenagement.certu.fr)

DGALN, CERTU . *Le portail géomatique de l'aménagement, du logement et de la nature* . Rubrique Servitudes d'utilité publique [en ligne] http://www.geomatique-aln.fr/rubrique.php3?id_rubrique=42

DGALN . *Nouveau permis de construire* . Rubrique [Les servitudes d'utilité publique](http://extranet.nouveaupermisdeconstruire.equipement.gouv.fr/index.php3) [en ligne] <http://extranet.nouveaupermisdeconstruire.equipement.gouv.fr/index.php3>

CETE de l'Est . *GEOSUP, Module d'initialisation, Formats et règles d'import* . version 1, 2007, 17 p.

Glossaire

Association	Relation entre classes d'objets, qui décrit un ensemble de liens entre leurs instances.
Attribut	Propriété structurelle d'une classe qui caractérise ses instances. Plus simplement, donnée déclarée au niveau d'une classe et valorisée par chacun des objets de cette classe.
Classe d'objets	Description abstraite d'un ensemble d'objets qui partagent les mêmes propriétés (attributs et association), comportements (opérations et états) et sémantique.
Modèle conceptuel	Modèle qui définit de façon abstraite les concepts d'un univers de discours (c'est-à-dire un domaine d'application)
Modèle logique	Le modèle logique des données consiste à décrire la structure de données utilisée sans faire référence à un langage de programmation.
Série de données	Compilation identifiable de données.
Spécification de contenu	Description détaillée d'un ensemble de données ou de séries de données qui permettra leur création, leur fourniture et leur utilisation par une autre partie.
Standard de données	Spécifications organisationnelles, techniques et juridiques de données géographiques élaborées pour homogénéiser des données géographiques issues de diverses sources.
Structure physique de données	Organisation des données dans un logiciel qui permet d'améliorer la recherche, la classification, ou le stockage de l'information.
Type de données	Les données manipulées en informatique sont typées, c'est-à-dire que pour chaque donnée utilisée il faut préciser le type de donnée. Cela détermine l'occupation mémoire (le nombre d'octets) et la représentation de la donnée.
Valeur d'attribut	La valeur d'attribut correspond à une réalisation de l'attribut caractérisant une occurrence de la classe à laquelle appartient cet attribut.

Clés de lecture

Comment lire ce document ? Le contenu du présent standard de données géographiques est réparti dans trois parties indexées A, B et C.

La **partie A** consiste en une présentation générale du standard de données. Elle s'adresse d'abord à la COVADIS au moment de la délibération du projet de standard proposé. Sa lecture fournit un aperçu rapide du sujet traité, situe le contexte, récapitule les objectifs, la portée et l'historique du document. Mais il s'adresse également au lecteur curieux de savoir si le standard de données concerne ses données et dans quelles conditions l'utiliser. Autrement dit, cette partie peut répondre aux questions que se pose le lecteur :

- Ai-je des données concernées par ce standard de données ?
- Quels besoins ce standard de données permet-il de satisfaire ?
- Faut-il que je l'applique et dans quelle situation ?

La **partie B** s'attache à spécifier le contenu c'est à dire les informations que contiennent les données standardisées. Son contenu est de niveau conceptuel. L'intérêt de ce découpage est de rédiger une partie du document parfaitement indépendant des technologies, outils, formats et autres choix informatiques qui sont utilisés pour créer et manipuler les données géographiques. Elle sert à définir tous les concepts du domaine et leurs interactions au moyen de techniques d'analyse comme la modélisation. La description du contenu du standard est indépendante des évolutions technologiques. Seul l'évolution des besoins identifiés en début de standardisation peut entraîner des évolutions.

La **partie C** est de niveau opérationnel et s'adresse à qui veut traduire les spécifications de contenu en un ensemble de fichiers utilisables par un outil géomatique. A l'inverse des spécifications de contenu qui sont de niveau conceptuel, la structure physique des données dépend fortement de l'outil choisi pour stocker les futures données standardisées. Les caractéristiques d'une structure physique de données dépendent de plusieurs paramètres :

- les spécificités des outils géomatiques utilisés et de leur format de stockage,
- les cas d'utilisation envisagés des données,
- les simplifications apportées au modèle conceptuel

A. Présentation du standard de données

A.1 Identification

Nom du standard	Standard de données COVADIS : Servitudes d'utilité publique (SUP)
Description du contenu	<p>Le présent standard de données COVADIS concerne les servitudes d'utilité publique (SUP). Les SUP peuvent être classées en quatre catégories, selon leurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les servitudes relatives à la conservation du patrimoine ; * les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements ; * les servitudes relatives à la Défense Nationale ; * les servitudes relatives à la salubrité et sécurité publique. <p>Ce standard de données offre un cadre technique décrivant en détail la façon de dématérialiser ces servitudes en une base de données géographiques qui soit exploitable par un outil SIG et interopérable pour des territoires distincts.</p> <p>Le périmètre de ce standard de données englobe les notions relatives aux servitudes : les actes juridiques les instituant, les gestionnaires, les générateurs et les assiettes.</p> <p>Ce standard de données a pour but d'harmoniser les informations minimales de description des servitudes d'utilité publique. Le présent standard SUP propose des spécifications de données qui s'articulent sur un modèle conceptuel de données générique c'est-à-dire commun à toutes les catégories de servitude. Ce modèle et ses définitions associées (voir partie B) doivent être vus comme le dénominateur commun à toute SUP qui garantit une cohérence minimale entre les données géographiques de SUP.</p> <p>Simultanément à l'élaboration de ce standard de données COVADIS, s'est tenu un groupe de travail sous l'égide de la DGALN dont l'objectif était la production de fiches méthodologiques décrivant les fondements juridiques et les aspects géomatiques de chaque catégorie de servitude. Ces fiches complètent par une description métier plus détaillée de chaque servitude le présent standard de données.</p> <p>La partie C 'Structure des données' présentée dans ce standard COVADIS donne des recommandations complémentaires en matière de stockage des fichiers de données. Il s'agit de choix spécifiques à l'infrastructure de données interministérielle du MAAPRAT et MEDDTL qui ne s'appliquent pas en dehors de ce contexte.</p> <p>Ce standard COVADIS a été élaboré à partir des catégories de SUP normalisées et du modèle CNIG SUP de 2007. Ce standard fait suite et vient compléter celui sur les PLU validé en 2010 par la COVADIS.</p>
Thème principal	<p>Au sens de la norme ISO 19115, les données traitées dans ce standard se classent dans deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limites • Planification / cadastre
Lien avec un thème INSPIRE	Le standard de données sur les SUP est directement concerné par les spécifications du thème 4 « Usage des sols » de l'annexe III de la directive INSPIRE.
Zone géographique d'application du standard	France entière
Objectif des données standardisées	<p>Les données standardisées visent les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Faciliter la dématérialisation des documents d'urbanisme, y compris leurs annexes, afin qu'ils s'intègrent au mieux à un SIG ou à un logiciel d'aide à l'instruction ADS – Harmoniser au sein des services de l'État la gestion et le stockage des informations relatives aux SUP – Faciliter le rôle régalién de l'État de collecte, conservation et porter à connaissance des SUP – Faciliter les échanges de données avec les gestionnaires de servitudes – Se préparer aux échéances imposées au niveau européen par la directive INSPIRE
Type de représentation spatiale	<p>Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle. Elles s'appuient sur des géométries simples de type surfacique, linéaire ou ponctuelle.</p> <p>Certaines servitudes s'appliquent à des volumes, ce qui nécessite des objets spatiaux en trois dimensions. Compte-tenu des limitations techniques de la majorité des outils SIG, la première approche retenue est de travailler en 2D et demi.</p>

Résolution, niveau de référence	<p>Les données de ce standard ont une résolution géographique correspondant à des échelles variables. La gamme d'échelle peut s'étendre du 1: 25 000 à l'échelle du plan cadastral selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la catégorie de servitude (voir la traduction géomatique dans la fiche méthodologique correspondante) – la façon dont elle est décrite dans l'acte l'instituant par l'intermédiaire du plan ou de sa logique d'établissement
--	--

A.2 Généalogie

A.2.1 Commande

Dans le cadre du projet de dématérialisation des documents d'urbanisme, la DGALN a souhaité établir un standard COVADIS pour les SUP, à l'instar de celui précédemment conçu pour les PLU, pour garantir le succès du système d'instruction ADS.

Le Point d'Appui National pour l'Application du Droit des Sols a saisi la COVADIS le 17 mai 2010. Le PAN-ADS, le PND Urbanisme et la DREAL Pays de Loire ont été désignés pour rapporter ce standard devant la COVADIS.

La DGALN s'est appuyée sur la démarche méthodologique initiée dès 2008 par la DREAL Pays de la Loire qui consiste à numériser les SUP au niveau départemental en reconstruisant l'objet géomatique SUP à partir de l'acte juridique l'instituant.

A.2.2 Périmètre de travail

Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, elles sont instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général.

Le présent standard de données s'applique aux servitudes d'utilité publique définies par les articles L. 126-1 et R. 126-1 du code de l'urbanisme et leur annexes.

◆ Art. L. 126-1

*Les servitudes d'utilité publique doivent être **annexées** aux plans locaux d'urbanisme pour être opposables aux demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable, ...).*

Les servitudes d'utilité publique qui doivent être annexées aux plans locaux d'urbanisme sont celles qui affectent l'utilisation du sol et qui figurent sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

◆ Art. R. 126-1

*1) La liste mentionnée à l'article L. 126-1 est annexée au Chapitre VI - Titre II – Livre I de la partie réglementaire du Code de l'urbanisme (articles R. 126-1 à R. 126-3). (Remarque : on la trouve sur Légifrance en annexe du Code de l'urbanisme et elle connue comme « **Annexe de l'article R. 126-1** »).*

*2) Un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme fixe la légende de ces servitudes d'utilité publique. Le dernier en date est celui du **29 juillet 1987** référencé NOR : EQUU8700763A.*

◆ Art. A. 126-1

*« La représentation des différentes servitudes d'utilité publique figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 126-1 est fixée conformément au **code alphanumérique** et aux **symboles graphiques** annexés au présent article. »*

La dernière mise à jour de cette « Annexe de l'article A. 126-1 » est celle de l'arrêté du 29 juillet 1987 modifiant et complétant l'annexe de l'article A. 126-1 du Code de l'urbanisme (cf JORF, 14 août 1987).

A.2.3 État et analyse de l'existant

La collecte et la conservation des servitudes d'utilité publique sont les missions régaliennes de l'État. Il doit également les porter à la connaissance des collectivités territoriales afin que celles-ci les annexent à leur document d'urbanisme.

La connaissance du territoire, les procédures administratives demandent de plus en plus de données numériques à des fins d'analyse et de diagnostic. Dans ce contexte les services de l'État sont également amenés à participer à des dynamiques locales (régionales, départementales ou autres) de numérisation ou de production au format numérique des documents d'urbanisme.

Dans le cadre de la dématérialisation des documents d'urbanisme et de la modernisation du système

d'information ADS, la numérisation des servitudes d'utilité publique est un chantier prioritaire de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du MEDDTL.

Constatant un fort besoin de clarification sur le sujet des servitudes d'utilité publique, tant sur le plan réglementaire et juridique que sur leur traduction géomatique, un appui méthodologique s'est avéré nécessaire pour favoriser les démarches départementales ou régionales de numérisation des SUP.

Aussi, la DGALN a mis en place en 2010 le groupe de travail « GT SUP DGALN » dont l'objectif est la réalisation du guide méthodologique destiné à aider les services dans leur démarche de numérisation des SUP.

Outre la maîtrise d'ouvrage et ses pôles d'appui ADS et urbanisme, ce groupe de travail a impliqué les experts métiers ADS et juridiques de la DGALN, ainsi que la DREAL Pays de la Loire initiatrice de la démarche et plusieurs DDT.

Chaque catégorie de servitudes fait l'objet d'une fiche structurée par les trois volets :

- Aspects réglementaires et juridiques
- Décomposition géomatique et principes de numérisation
- Structuration et intégration dans les outils du MEDDTL

Ces fiches méthodologiques vont progressivement être publiées par le PND Urbanisme au fur et à mesure de leur validation par la DGALN. Une rubrique leur est dédiée sur le portail géomatique de l'aménagement, du logement et de la nature (<http://www.geomatique-aln.fr/>).

L'enquête du PAN-ADS

Le point d'appui national à l'application du droit des sols (PAN-ADS) a procédé fin 2009 à une large enquête auprès des DDT afin de connaître l'état de la numérisation des SUP.

L'avancement est très variable suivant les départements, certaines DDT ayant entrepris la démarche depuis plus de 10 ans, d'autres ayant à peine entamé la démarche. Début 2010, un tiers des départements n'a numérisé que moins de 4 catégories de SUP, un tiers entre 4 et 10 catégories, et le troisième tiers plus de 10 catégories de SUP.

Les services de l'État utilisent principalement les SUP numérisées pour le porter à connaissance (PAC), en second lieu pour l'application du droit des sols, et enfin pour les études générales et l'analyse territoriale.

La moitié des DDT prend en compte la problématique de recalage et changement d'échelle ou de référentiel. De nombreuses SUP fournies par les gestionnaires sur fond SCAN25 nécessiteraient effectivement un recalage géométrique.

Actuellement, rares sont les SUP disponibles ou saisies directement à l'échelle cadastrale. Moins d'un tiers des DDT recale les SUP sur fond cadastral ou BDOrtho, aussi la zone tampon en tant que définition d'une zone d'incertitude autour de la servitude reste l'alternative la plus courante au recalage des SUP. Cette solution fonctionnelle est d'ailleurs prévue dans GéoADS le futur outil d'aide à l'instruction.

Les services relèvent actuellement comme principales difficultés :

- l'absence d'implication des gestionnaires pour la fourniture des SUP sous forme numérique. Sauf conventions d'échange complexes à établir, il reste encore particulièrement difficile pour les services de l'État d'obtenir les SUP sous cette forme.
- l'absence de validation par les gestionnaires des SUP numérisées, elle est prévue et la consultation pour le PAC constitue le moment privilégié pour ce faire, mais elle n'est pas effective malgré les sollicitations
- le manque d'information de la part des gestionnaires sur les créations et modifications de servitudes
- les risques juridiques réels ou supposés liés à l'exploitation des SUP numérisées
- les difficultés de recalage des SUP sur un référentiel à grande échelle

Réciproquement, le porter à connaissance (PAC) est encore majoritairement fourni sur papier par les DDT et très exceptionnellement sous forme numérique : malgré l'avancement de la numérisation au sein de nombreuses DDT, le PAC demeure actuellement, pour raisons et précautions juridiques, le plus souvent réalisé et diffusé sous forme papier, au format A3 et à l'échelle du 1 : 10 000.

Le PAC, en pratique fréquemment diffusé sans la validation des gestionnaires de servitude, doit franchir un palier supplémentaire en évoluant vers la diffusion, accompagnée des précautions d'usage, des informations numériques ayant permis l'édition du plan papier. Cette diffusion pourra se faire à partir des informations géographiques structurées selon le standard COVADIS SUP.

L'outil GéoSUP

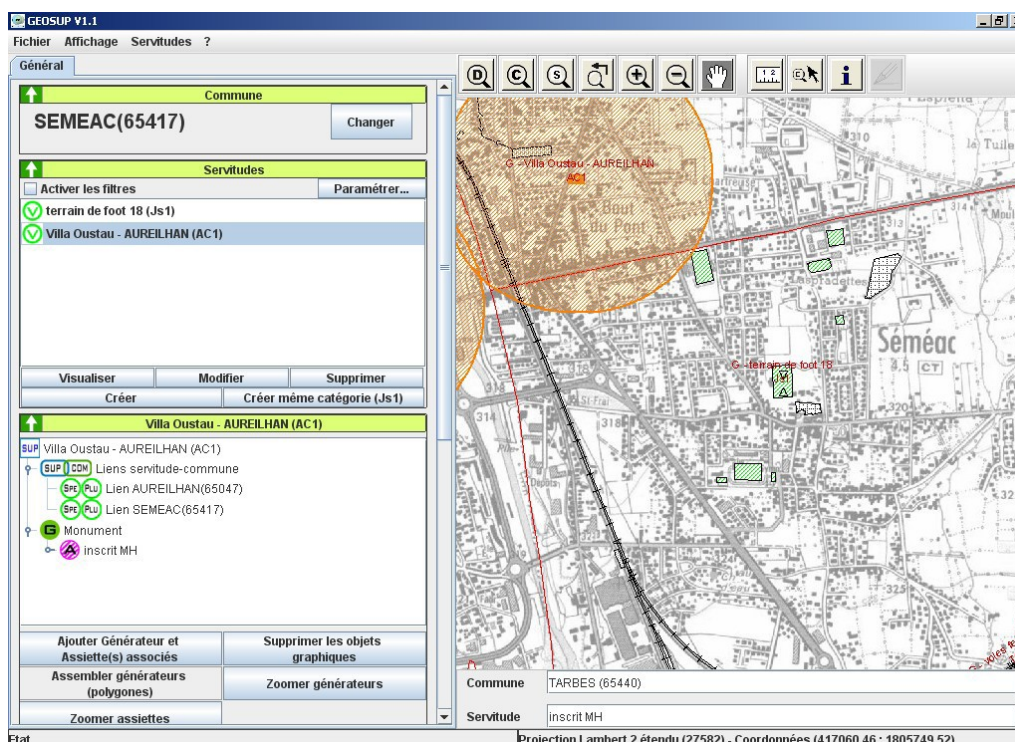
Dans le cadre de la politique de développement des outils géomatiques pour la filière ADS, le ministère du développement durable a déployé GéoSUP l'application nationale de gestion des servitudes d'utilité publique. GéoSUP a pour but de faciliter la numérisation et la gestion des servitudes sous forme numérique et géographique.

GéoSUP contribue à l'effort de normalisation en s'appuyant notamment sur :

- la version 2007 du modèle de données du Conseil National de l'information Géographique (CNIG)
- une gestion de la nomenclature des catégories de SUP par un administrateur national

L'application implantée sur les postes de travail des utilisateurs permet :

- la saisie des SUP (géométrie, attributs) en faisant référence à cette nomenclature nationale
- le stockage des données sur un serveur départemental dans une base de données structurée
- l'import de données externes, provenant par exemple de l'outil SIG Mapinfo
- la visualisation des SUP sur un territoire, et les actes associés
- le « porter à connaissance » aux communes avec la cartographie et la liste des SUP
- l'export des données pour des utilisations externes



Le déploiement de cette application s'est échelonné sur la période 2009-2010, il est assuré par le pôle national de diffusion urbanisme, en charge de la formation, de l'assistance et de son accompagnement. Arrivé tardivement, l'outil GéoSUP n'a rencontré jusqu'ici qu'une faible adhésion des directions départementales. La documentation du projet GéoSUP est disponible sur le portail géomatique de l'aménagement, du logement et de la nature : http://www.geomatique-aln.fr/rubrique.php3?id_rubrique=161.

Numérisation des SUP à l'échelon départemental

Sur la façon de procéder, deux méthodes s'opposent : la simple numérisation des SUP opposables car annexés aux POS/PLU présente les inconvénients de difficultés de raccord entre communes et de lacune à l'endroit des communes RNU non couvertes par un document d'urbanisme.

Compte tenu du rôle régalié de l'État, ses services départementaux sont tout à fait légitimes pour procéder à la numérisation des SUP. Une méthode plus rigoureuse mais de plus longue haleine consiste à construire la base départementale en reconstituant les objets géomatiques SUP à partir des actes les instituant.

Cette deuxième méthode est clairement préconisée par la DGALN dans la fiche du PAN-ADS concernant la numérisation des SUP http://intra.cete-ouest.i2/rubrique.php3%3fid_rubrique=1688, et le présent standard COVADIS s'appuie sur cette préconisation.

Les données présentes dans les GéoBASES

Un premier travail de description des servitudes d'utilités publiques en vue de leur catalogage au niveau du GéoREPERTOIRE a été mené en 2008 et a conduit à la validation d'une quarantaine de fiches par la CNV.

Le tableau ci-dessous montre que ces données sont très utilisées par les services déconcentrés de l'État avec un nombre d'implémentations locales souvent supérieur à quinze.

Les couches marquées en gras décrivent les assiettes, les autres correspondant aux générateurs.

Les couches décrivant les assiettes ont été regroupées dans un même répertoire (AMENAGEMENT_URBANISME / N_ASSIETTE_SERVITUDE) à l'exception des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau potable. Les couches correspondant aux générateurs sont classées dans des répertoires thématiques (le fait qu'elles soient générateurs d'une SUP n'est qu'une des utilisations faites de la donnée) :

- CULTURE_SOCIETE_SERVICE / N_PATRIMOINE_HISTORIQUE pour les monuments historiques
- EAU / N_AEP pour les points de prélèvement d'eau
- RESEAU_ENERGIE_DIVERS / N_ELECTRICITE, N_HYDROCARBURE, N_TELECOMMUNICATION pour les réseaux d'électricité, de gaz ou de télécommunication.

SUP	ID ¹	Type d'objets	Nom de la couche	Libellé court	Nombre de GéoBASE
A1	6	Surface	N_FORET_SOUMISE_ddd	Forêts relevant de la gestion de l'ONF selon régime forestier	61
	985	Surface	N_FORET_SOUMISE_A1_ddd	Assiette de la servitude concernant les forêts relevant de la gestion de l'ONF selon régime forestier	10
A4	921	Surface	N_ENTRETIEN_COURS_EAU_A4_ddd	Servitude liée à l'entretien des cours d'eau	7
AC1	922	Ligne	N_MONUMENT_HISTO_L_ddd	Monument historique linéaire	1
	734	Point	N_MONUMENT_HISTO_P_ddd	Monument historique	18
	817	Surface	N_MONUMENT_HISTO_S_ddd	Monument historique surfacique	36
	735	Surface	N_MONUMENT_HISTO_AC1_ddd	Périmètre de protection de monument historique	44
AC2	28	Surface	N_SITE_INSCRIT_S_ddd	Sites inscrits	2
	188	Points	N_SITE_INSCRIT_P_ddd	Sites inscrits ponctuel (DIREN)	38
	586	Lignes	N_SITE_INSCRIT_L_ddd	Sites inscrits	90
	27	Surface	N_SITE_CLASSE_S_ddd	Sites classés surfaciques	5
	585	Points	N_SITE_CLASSE_P_ddd	Sites classés ponctuels	39
	525	Surface	N_SITE_CLASSE_L_ddd	Sites classés linéaires	91
	923	Surface	N_SITE_AC2_ddd	Enceinte des sites inscrits et classés	26
AC3	26	Surface	N_RES_NAT_ddd	Réserve naturelle	85
	258	Surface	N_RES_NAT_VOL_ddd	Ancienne réserve naturelle volontaire	48
	924	Surface	N_RES_NAT_AC3_ddd	Périmètre de protection de réserve naturelle	15
AR3	925	Surface	N_MUNITION_AR3_ddd	Servitude autour des dépôts de munitions	11
AS1	252	Point	N_PRELEV_EAU_MIN_ddd	Point de prélèvement au milieu naturel d'une eau minérale naturelle	18
	452	Point	N_PRELEV_AEP_PRIV_ddd	Point de prélèvement d'eau au milieu naturel pour fournir une eau propre à la consommation humaine	24
	2	Point	N_PRELEV_AEP_P_ddd	Point de prélèvement au milieu naturel pour l'alimentation en eau potable (AEP)	99
	463	Surface	N_PROTECTION_AEP_AS1_ddd	Périmètre de protection des points de prélèvement pour l'AEP	74
	462	Surface	N_PROTECTION_EAU_MIN_AS1_ddd	Périmètre de protection des points de prélèvement pour la production d'eau minérale	1
EL3	928	Surface	N_HALAGE_MARCHEPIED_EL3_ddd	Servitude de halage et de marchepied	12

1 Identifiant de la fiche dans l'application GéoREPERTOIRE

SUP	ID	Type d'objets	Nom de la couche	Libellé court	Nombre de GéoBASE
EL5	929	Surface	N_VOIE_VISIBILITE_EL5_ddd	Servitude de visibilité sur les voies publiques	1
EL7	930	Surface	N_VOIE_ALIGNEMENT_EL7_ddd	Servitude d'alignement	8
EL11	931	Surface	N_VOIE_DEVIATION_EL11_dd	Servitude relative aux interdiction d'accès	11
I3	917	Ligne	N_RESEAU_GAZ_L_ddd	Canalisation de gaz	19
	918	Surface	N_RESEAU_GAZ_I3_ddd	Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	15
I4	986	Ligne	N_RESEAU_ELECTRIQUE_L_ddd	Ligne électrique	20
	932	Surface	N_RESEAU_ELECTRIQUE_I4_ddd	Servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité	15
I6	933	Surface	N_MINE_CARRIERE_S_ddd	Mine et carrière	8
	934	Surface	N_MINE_CARRIERE_I6_ddd	Servitude de mine et carrière	8
PM1	1001	Surface	N_PPRN_PERIMETRE_PM1_ddd	Périmètre d'un plan de prévention des risques naturels dans sa délimitation la plus récente	Obsolète
PT1	935	Point	N_TRANS_RADIOELEC_P_ddd	Installation pour la réception radioélectrique	23
	936	Surface	N_TRANS_RADIOELEC_PERTURB_PT1_dd	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques	18
PT2	937	Surface	N_TRANS_RADIOELEC_OBST_PT2_ddd	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	18
PT3	938	Ligne	N_COM_ELECTRONIQUE_L_ddd	Réseau de télécommunication	1
	939	Surface	N_COM_ELECTRONIQUE_PT3_ddd	Servitude attachée aux réseaux de télécommunication	8
T1	940	Surface	N_VOIE_FERREE_T1_ddd	Servitude relative aux chemins de fer et aux croisements fer/route	15
T5	941	Surface	N_AERONAUTIQUE_T5_ddd	Servitude aéronautique de dégagement	23

A.2.4 Déroulement de l'instruction

Ce présent standard a été élaboré à partir des éléments contextuels suivants :

- le modèle conceptuel de données validé par le CNIG en 2007
- la démarche de numérisation initiée en région Pays de la Loire
- l'outil GéoSUP
- le groupe de travail DGALN
- le chantier de dématérialisation des documents d'urbanisme
- la nécessité d'alimenter en données GéoADS le futur outil d'aide à l'instruction
- les fiches de métadonnées existant dans les catalogues ADéLie et GéoREPERTOIRE

Ce standard COVADIS pour les SUP s'est fortement inspiré de la précédente démarche de standardisation des PLU. A l'instar du standard de données PLU, les travaux de standardisation visent à aboutir à une structure de données simple, si possible non relationnelle et facilement intégrable dans tout logiciel SIG.

PAN-ADS, PND Urbanisme et DREAL Pays de Loire ont collaboré avec le secrétariat COVADIS selon le calendrier suivant :

Mai 2010	Saisine de la COVADIS par le PAN-ADS
Janvier 2011	Présentation du projet de standard à la COVADIS
Avril 2011	Appel à commentaire
Mai 2011	Validation du standard COVADIS SUP

Les tests et le déploiement de l'outil d'aide à l'instruction GéoADS, qui a besoin d'être alimenté en données SUP, nécessitent une validation du standard dans le premier semestre 2011, délai tenant compte de la rédaction du projet de standard COVADIS et l'appel à commentaires de la communauté des utilisateurs.

A.2.5 Perspectives d'évolution

Le standard est susceptible d'évoluer pour la prise en compte :

- des besoins métiers à travers l'outil d'aide à l'application du droit des sols GéoADS
- des travaux du groupe de travail CNIG sur les PLU et SUP
- du contexte ministériel relatif à l'outil fédéré de publication cartographique Géo-IDE, et aux contraintes d'accès à l'entrepôt central des GéoBASEs
- des futures conventions d'échange avec les gestionnaires des servitudes
- de la réglementation européenne imposée par la directive Inspire.

Dans ce cadre, le standard COVADIS peut utilement servir d'appui et de moyen de test au projet Plan4all qui se concentre sur la standardisation, l'harmonisation et le traitement des données géographiques de planification urbaine dont notamment le thème « usage du sol » (annexe III thème 4), parmi six autres thèmes couverts par la directive européenne.

B. Contenu du standard de données

B.1 Description et exigences générales

B.1.1 Présentation du contenu des données

Ces spécifications fournissent un modèle conceptuel de données générique s'appliquant à chaque catégorie de servitude. Il représente un noyau d'information minimal qui facilitera les échanges de données sur les servitudes d'utilité publique entre systèmes d'information et acteurs du domaine de l'aménagement et l'urbanisme. A cette fin, le présent standard SUP propose une structure de données informatique adaptée à l'outil SIG Mapinfo et qui sera utilisée pour l'import des données servitudes dans le SI ADS. La modélisation générique proposée laisse néanmoins la possibilité à l'utilisateur de spécialiser, par l'ajout de caractéristiques spécifiques (cf. § B.3.7), la description des objets générateurs et assiettes.

L'approche de la modélisation tient compte de ce que la servitude d'utilité publique est une entité supra-communale instituée par un acte juridique, avant d'être reportée sur un simple zonage graphique annexé au document d'urbanisme communal, annexion qui fait suite au porter à connaissance effectué par les services de l'État à destination des collectivités locales.

La digitalisation des servitudes d'utilité publique à partir des annexes des documents d'urbanisme locaux présente des inconvénients d'exhaustivité sur les territoires non couverts de documents d'urbanisme, et de complètement dans le cas des générateurs d'emprise intercommunale.

La méthode de numérisation retenue par la DGALN (cf. fiche du PAN-ADS concernant la méthode de numérisation des SUP http://intra.cete-ouest.i2/rubrique.php3%3fid_rubrique=1688) évite ces écueils mais s'avère de plus longue haleine. Elle préconise la constitution d'une base de données d'emprise départementale en reconstruisant pour chaque SUP les objets géographiques et l'ensemble de leurs interconnexions à partir des actes qui l'ont instituée.

Le présent standard COVADIS s'appuie sur cette recommandation.

En instruction du droit du sol, une servitude d'utilité publique se résume géographiquement à son assiette. Cette assiette correspond au champ spatial à l'intérieur duquel la servitude applique ses effets c'est à dire le territoire sur lequel elle limite le droit de propriété.

Mais de ce territoire, de cette assiette, à l'acte qui institue la servitude d'utilité publique, il y a plusieurs déterminants que le modèle distingue en autant de concepts :

- l'acte est le document à valeur juridique instituant la servitude (en appliquant à l'entité génératrice la mise en œuvre de textes législatifs et réglementaires, et de procédures) ;
- la servitude d'utilité publique est la limitation au droit de propriété ;
- le générateur est une entité (site ou monument, cours d'eau, ouvrage de captage d'eau, de distribution d'électricité ou de gaz, etc.) qui génère sur les espaces environnants des servitudes (de passage, d'alignement, d'abord, de protection, de réservation de terrain, etc) ;
- l'assiette d'une servitude est le champ spatial auquel elle s'applique.

La modélisation d'une SUP consiste à relier ces déterminants par la chaîne :

Acte – SUP – Générateur – Assiette

Qui se traduit dans le modèle conceptuel par les classes d'objets suivantes :

Nom de la classe	Thème / sous-thème	Spatiale ?
ActeServitude	Aménagement - urbanisme	non
Servitude	Aménagement - urbanisme	non
GenerateurServitude	Aménagement - urbanisme	oui
AssietteServitude	Aménagement - urbanisme	oui
OrganismeGestionnaire	Aménagement - urbanisme	non

Ces entités sont en relation entre elles, ce qui se traduit littéralement de la façon suivante :

- une assiette est issue d'un générateur, mais un générateur peut justifier plusieurs assiettes sur les espaces environnants ;
- un générateur est lié à une servitude d'utilité publique, mais une servitude d'utilité publique peut être constituée par plusieurs générateurs et une même entité géographique peut être génératrice de

différentes servitudes d'utilité publique ;

- une servitude d'utilité publique peut être instituée par plusieurs actes et un seul acte peut instituer plusieurs servitudes d'utilité publique.

Cette description permet d'identifier facilement les associations et leurs cardinalités à faire figurer dans le modèle conceptuel des SUP :

- un ou plusieurs actes instituent une servitude d'utilité publique ;
- une SUP est composée d'un ou plusieurs générateurs ;
- un générateur génère une ou plusieurs assiettes.

B.1.2 Règles de nommage des objets

Les noms des classes <ActeServitude>, <Servitude>, <GenerateurServitude> et <AssietteServitude> sont codés suivant une convention de nommage définie par la DREAL Pays de la Loire et proposée au groupe de travail national sur les SUP.



Cette convention de nommage est composée de plusieurs règles décrites ci-après. Ces règles appliquent deux principes :

- assurer la filiation entre chaque servitude et son ou ses actes, son ou ses générateurs, sa ou ses assiettes ;
- identifier le rôle que joue chaque objet dans la chaîne acte–SUP–générateur–assiette.

Chaque servitude d'utilité publique peut en effet se représenter comme une chaîne dont l'élément pivot est l'objet servitude : un ou plusieurs actes instituent une SUP, composée d'un ou plusieurs générateurs, qui génèrent une ou plusieurs assiettes.

Les noms des objets constituant une même SUP sont codifiés autour d'un dénominateur commun auquel sont ajoutés un préfixe indiquant la catégorie de servitude et un suffixe générique précisant la nature et le rôle de l'objet :

- _act pour les actes
- _sup pour les servitudes
- _gen pour les générateurs
- _ass pour les assiettes – excepté pour les catégories de SUP qui génèrent plusieurs assiettes (listées dans un tableau ci-après)

Pour les cas simples, ce dénominateur commun correspond au nom abrégé de la servitude. Ce principe peut cependant se décliner en fonction de la multiplicité des actes, des générateurs ou des assiettes pour une même SUP (cf tableau suivant).

Situations possibles	Nom des actes	Nom des SUP	Nom des générateurs	Nom des assiettes
Chaîne élémentaire	Cat_NomSup_act	Cat_NomSup_sup	Cat_NomSup_gen	Cat_NomSup_ass
Générateurs multiples	Cat_NomSup_act	Cat_NomSup_sup	Cat_NomSup_Gen1_gen Cat_NomSup_Gen2_gen	Cat_NomSup_Gen1_ass Cat_NomSup_Gen2_ass
Assiettes multiples	Cat_NomSup_act	Cat_NomSup_sup	Cat_NomSup_Gen1_gen Cat_NomSup_Gen2_gen	Cat_NomSup_Gen1_pepi* Cat_NomSup_Gen1_pepr* Cat_NomSup_Gen2_pepi* Cat_NomSup_Gen2_pepe*
Actes multiples	Cat_NomSup_Act1_act Cat_NomSup_Act2_act	Cat_NomSup_sup	Cat_NomSup_Gen1_gen Cat_NomSup_Gen2_gen	Cat_NomSup_Gen1_pepi* Cat_NomSup_Gen1_pepr* Cat_NomSup_Gen2_pepi* Cat_NomSup_Gen2_pepe*

* exemple de SUP protection de captage d'eau (AS1) avec assiettes des périmètres de protection immédiate (pepi), rapproché (pepr), éloigné (pepe). Les codifications spécifiques d'assiettes sont précisées dans le tableau suivant et dans les fiches méthodologiques d'aide à la numérisation des SUP. Elles concernent les

catégories de SUP qui génèrent plusieurs assiettes par générateur. Les noms de chaque assiette sont alors distingués en remplaçant le suffixe par défaut _ass par les chaînes suivantes :

Code national	Code GeoSUP	Description de la catégorie	Type d'assiette	Suffixe à utiliser
AR3	AR3	Servitudes militaires : magasins à poudre de l'armée et de la marine	Zone de prohibition 1 Zone de prohibition 2 Zone d'isolement	_zpr1 _zpr2 _ziso
AS1	AS1_EP	Conservation des eaux potables et minérales. Le type de générateur est affecté à « Eau potable ».	Périmètre de protection immédiate Périmètre de protection rapprochée Périmètre de protection éloignée	_pepi _pepr _pepe
AS1	AS1_EM	Conservation des eaux potables et minérales. Le type de générateur est affecté à « Eau minérale ».	Périmètre de protection eau minérale	_pepm
EL03	EL03	Navigation intérieure : halage et marchepied, conservation du domaine public fluvial	Halage Marchepied	_zhlg _zmcp
I1	I1	Hydrocarbures liquides : canalisations	Zone des 5 mètres Zone d'influence	_z05m _zinf
I1bis	I1bis	Hydrocarbures liquides : Société de Transport de Produits Pétroliers par pipeline	Zone des 5 mètres Zone d'influence	_z05m _zinf
I5	I5	Produits chimiques	Zone des 5 mètres Zone de passage	_z05m _zpas
I9	I9	Chaleur : canalisations de transport et de distribution	Bande de protection courte Bande de protection large	_zcrt _zlrq
PT1	PT1_1	Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques. Le type de générateur est affecté à « Niveau 1 ».	Zone de protection Zone de garde	_zpro _zgar
PT1	PT1_2	Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques. Le type de générateur est affecté à « Niveau 2 ».	Zone de protection Zone de garde	_zpro _zgar
PT1	PT1_3	Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques. Le type de générateur est affecté à « Niveau 3 ».	Zone de protection Zone de garde	_zpro _zgar
PT2	PT2	Télécommunications : protection contre les obstacles	Zone primaire de dégagement Zone secondaire de dégagement Zone spéciale de dégagement Secteur de dégagement	_zpri _zsec _zspe _sect
T8	T8	Relations aériennes : aides à la navigation aérienne et à l'atterrissage, centres météo	Zone primaire de dégagement Zone secondaire de dégagement Zone spéciale de dégagement Secteur de dégagement	_zpri _zsec _zspe _sect

Cas pratique : la station hertzienne située place de l'Étoile à Paris génère une SUP de type PT1 et une SUP de type PT2

- la SUP de type PT1 est instituée par un seul acte
- la SUP de type PT2 est instituée par 2 actes (l'un pour la protection de la station elle-même, l'autre pour la liaison entre la station place de l'Étoile et la station d'Orléans Centre)
- la SUP PT1 a 2 assiettes (zone de garde et zone de protection)
- la SUP PT2 a 3 assiettes (zone primaire et zone secondaire liées au premier acte PT2, zone spéciale liée au second acte PT2)

Noms proposés :

PT1_ParisEtoile_act + PT1_ParisEtoile_sup + PT1_ParisEtoile_gen + les assiettes PT1_ParisEtoile_zgar et PT1_ParisEtoile_zpro

PT2_ParisEtoile_act + PT2_ParisEtoile_sup + PT2_ParisEtoile_gen + les assiettes PT2_ParisEtoile_zpri et PT2_ParisEtoile_zsec

PT2_ParisEt_OrleansCt_act + PT2_ParisEtoile_OrleansCt_sup + PT2_ParisEt_OrleansCt_gen + PT2_ParisEt_OrleansCt_zspe

B.1.3 Gestion des identifiants

Le modèle conceptuel de données ne fait pas figurer d'identifiant sur les classes d'objets. Il n'existe pas de système d'identification métier organisé des servitudes. L'implémentation de certaines associations (cf. partie C) nécessite néanmoins l'ajout de clés techniques pour lier les objets en relation.

B.1.4 Cohérence avec d'autres thèmes

Thème des risques : plans de prévention des risques naturels ou technologiques (PPR)

L'approbation d'un PPR a pour conséquence immédiate d'en faire une servitude d'utilité publique. Deux catégories de SUP permettent en effet de distinguer les plans de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers (catégorie codifiée « PM1 ») des plans de prévention des risques technologiques codifiée (catégorie codifiée « PM3 »).

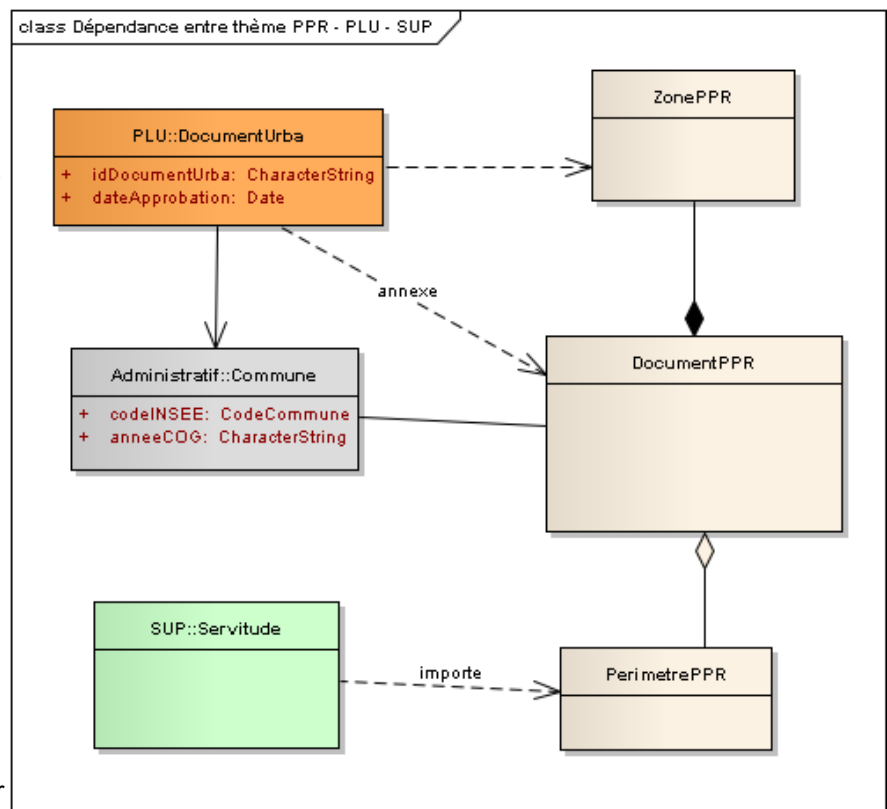
Il existe une dépendance entre les deux standards de données COVADIS PPR et SUP, illustrée par le schéma suivant. C'est une façon de représenter que les utilisateurs des domaines risque et aménagement-urbanisme ont à s'échanger certaines données.

Le standard SUP ne s'intéresse qu'à l'enveloppe agrégeant les zones règlementées de chaque PPR approuvé. Les informations attendues par le gestionnaire des SUP sont d'un niveau moins détaillé que celui du standard PPR.

Consigner dans ce présent standard la dépendance du standard SUP envers le standard PPR avertit sur un risque d'incohérence car des données PPR vont se trouver stockées à deux endroits (RISQUE pour PPR / AMENAGEMENT_URBANISME pour SUP) et sous deux formes différentes.

La première forme conviendra à l'utilisateur du domaine risque (qui élabore son PPR sous forme numérique), la seconde à l'utilisateur de SUP (qui a besoin de connaître les assiettes PM1 ou PM3 générées par un PPR approuvé).

Deux conditions nécessaires à des données cohérentes sont de prévenir deux saisies concurrentes et d'assurer la traçabilité des informations dupliquées. Dans le cas présent, cela revient à copier la géométrie de l'objet PerimetrePPR dans la base de données SUP pour en faire un générateur et ensuite une assiette (qui se trouve être égale au générateur pour le cas des PPR).



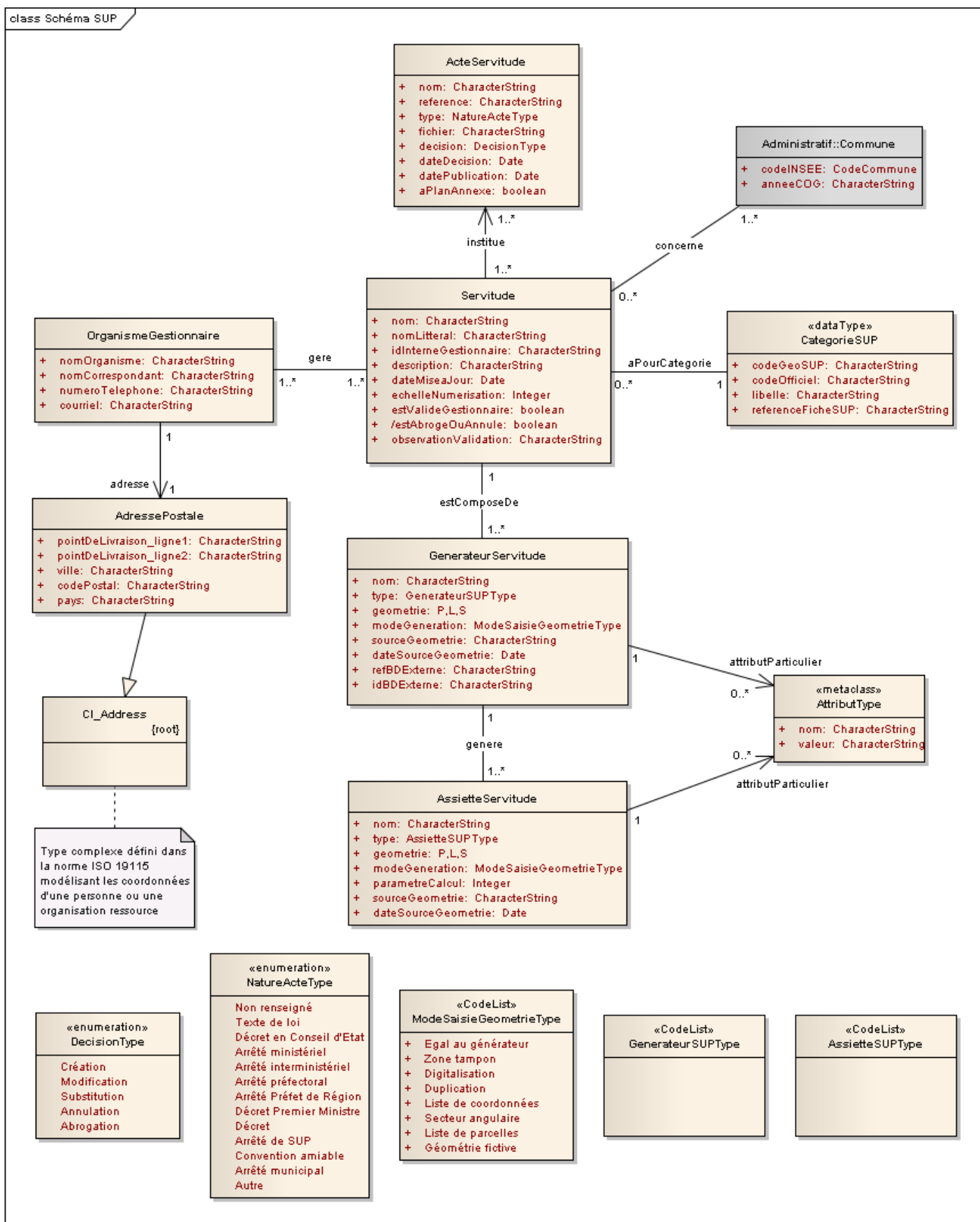
B.1.5 Topologie

Aucune règle générale de topologie ne s'applique à ce standard de données. Chaque catégorie de servitude d'utilité publique définit des assiettes spatiales spécifiques. Si certaines catégories créent des entités spatiales qui ont des propriétés topologiques, ces caractéristiques sont alors décrites par la fiche méthodologique d'aide à la numérisation des servitudes concernées. Pour en savoir plus, il convient de se référer aux fiches d'aide à la numérisation des servitudes complémentaires à ce standard SUP (cf. [B.2.4 Saisie des données](#)).

B.1.6 Systèmes de référence

<p>Système de référence spatial</p>	<p>Les systèmes de référence géographique préconisés sont rendus obligatoires par le décret 2000 – 1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics. Sur le territoire métropolitain c'est le système français légal RGF93 associé au système altimétrique IGN69 qui s'applique. Les projections associées sont listées ci-dessous.</p> <table border="1" data-bbox="381 412 1426 1010"> <thead> <tr> <th></th> <th>Système géodésique</th> <th>Ellipsoïde associé</th> <th>Projection</th> <th>Système altimétrique</th> <th>Unité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>France métropolitaine</td> <td>RGF93</td> <td>IAG GRS 1980</td> <td>Lambert 93</td> <td>IGN 1969 (corse: IGN1978)</td> <td>mètre</td> </tr> <tr> <td>Guadeloupe</td> <td>WGS84</td> <td>IAG GRS 1980</td> <td>UTM Nord fuseau 20</td> <td>IGN 1988</td> <td>mètre</td> </tr> <tr> <td>Martinique</td> <td>WGS84</td> <td>IAG GRS 1980</td> <td>UTM Nord fuseau 20</td> <td>IGN 1987</td> <td>mètre</td> </tr> <tr> <td>Guyane</td> <td>RGFG95</td> <td>IAG GRS 1980</td> <td>UTM Nord fuseau 22</td> <td>NGG 1977</td> <td>mètre</td> </tr> <tr> <td>Réunion</td> <td>RGR92</td> <td>IAG GRS 1980</td> <td>UTM Sud fuseau 40</td> <td>IGN 1989</td> <td>mètre</td> </tr> <tr> <td>Mayotte</td> <td>RGM04 (compatible WGS84)</td> <td>IAG GRS 1980</td> <td>UTM Sud fuseau 38</td> <td></td> <td>mètre</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ainsi, chaque objet spatial est localisé dans le système de référence réglementaire RGF93 en utilisant la projection associée correspondant au territoire couvert.</p>		Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Système altimétrique	Unité	France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	IGN 1969 (corse: IGN1978)	mètre	Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	mètre	Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	mètre	Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	NGG 1977	mètre	Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	IGN 1989	mètre	Mayotte	RGM04 (compatible WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38		mètre
	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Système altimétrique	Unité																																						
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	IGN 1969 (corse: IGN1978)	mètre																																						
Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	mètre																																						
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	mètre																																						
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	NGG 1977	mètre																																						
Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	IGN 1989	mètre																																						
Mayotte	RGM04 (compatible WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38		mètre																																						
<p>Système de référence temporel</p>	<p>Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.</p>																																										
<p>Unité de mesure</p>	<p>Cf. système international de mesure</p>																																										

B.2 Modèle conceptuel de données



B.3 Catalogue d'objets

B.3.1 Classe d'objets <ActeServitude>

Nom de la classe : <ActeServitude>	
Sous-classe de : Acte	
Synonymes	Acte de servitude d'utilité publique
Définition	L'acte d'une servitude d'utilité publique correspond à la décision, généralement de nature réglementaire ou administrative, qui crée la servitude. Cet acte se traduit par une loi, un règlement ou une décision résultant d'une procédure administrative ou d'un accord amiable.
Regroupement	Arrêté de classement d'un monument historique, inscription d'un cours d'eau à la nomenclature des voies navigables ou flottables...
Critères de sélection	
Primitive graphique	Sans objet
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	8 attributs sémantiques : <ul style="list-style-type: none">• nom• reference• type• fichier• decision• dateDecision• datePublication• aPlanAnnexe
Nom des associations	1 association <ul style="list-style-type: none">• institue
Contraintes	

Description des attributs de la classe : <ActeServitude>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
nom	Nom abrégé de l'acte, respectant les règles de nommage nationales des SUP	Texte		Valeur vide interdite Valeur respectant les règles de nommage définies en B.1.2
reference	Référence de l'acte ayant créé ou modifié la servitude (numéro d'enregistrement dans le journal officiel, numéro d'arrêté préfectoral...)	Texte		Valeur vide interdite
type	Description de la nature de l'acte	Énumération NatureActeType	Texte de loi Décret en Conseil d'État Arrêté ministériel Arrêté interministériel Arrêté préfectoral Arrêté Préfet de Région Décret Premier Ministre Décret Arrêté de SUP Convention amiable Arrêté municipal Autre Non renseigné	Valeur vide interdite Valeur par défaut : 'Non renseigné'
fichier	Nom ou référence du fichier contenant l'acte instituant la servitude. Ce fichier contient le cas échéant les plans annexés à l'acte	Texte		
decision	Nature de la décision prise dans l'acte : l'autorité compétente prend une décision qui crée ou modifie l'état de la servitude	Énumération DecisionType	Création Modification Substitution Annulation Abrogation	Valeur vide interdite
dateDecision	Date à laquelle la décision a été prise. Il s'agit de la date de signature de l'acte.	Date		Valeur vide interdite
datePublication	Date de parution au Journal Officiel ou de publicité dans la presse	Date		
aPlanAnnexe	Existence d'un ou plusieurs plans annexés à l'acte	Booléen	oui non	

Description des associations auxquelles participe la classe : <ActeServitude>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
institue	As	Chaque servitude d'utilité publique est créée, modifiée ou abrogée par des actes réglementaires ou administratifs. Cette association établit les liens entre chaque servitude et ses actes.	ActeServitude (1..n)	Servitude (1..n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.2 Classe d'objets <Servitude>

Nom de la classe : <Servitude>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Servitude d'utilité publique
Définition	<p>Les servitudes d'utilité publique (SUP) sont des limitations administratives au droit de propriété instituées au bénéfice des personnes publiques (État, collectivités locales, établissements publics), des concessionnaires de services ou des travaux publics, de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires d'énergie hydraulique, de canalisations destinées au transport de produits chimiques, etc).</p> <p>Elles sont créées par des lois et règlements particuliers, codifiés ou non et ont un caractère d'ordre public interdisant aux particuliers d'y déroger unilatéralement.</p> <p>Elles constituent des charges qui existent de plein droit sur tous les immeubles (bâtiments ou terrains) concernés et qui peuvent aboutir soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à certaines interdictions ou limitations à l'exercice par les propriétaires du droit d'occuper ou d'utiliser le sol, • à supporter l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages, • à imposer certaines obligations de faire aux propriétaires (travaux d'entretien ou de réparation) <p>La création d'une servitude d'utilité publique repose sur deux éléments :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'existence d'une entité génératrice de la servitude (monument, cours d'eau, ouvrage militaire, conduite de transport ou de distribution d'eau, de gaz, d'électricité, etc) et 2. un fait générateur qui peut être une loi ou le résultat d'une procédure (classement d'un monument historique, inscription d'un cours d'eau à la nomenclature des voies navigables ou flottables...). <p>Les SUP sont définies par les articles L.123-1 et L.126-1 du Code de l'Urbanisme, leur liste détaillée est fournie en annexe à l'article R.126-1. La liste et un plan général des servitudes d'utilité publique doivent être annexés au plan local d'urbanisme (ou POS) de chaque commune.</p>
Regroupement	<p>Les servitudes d'utilité publique sont classées en quatre catégories, selon leurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine ; * Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements ; * Les servitudes relatives à la Défense Nationale ; * Les servitudes relatives à la salubrité et sécurité publique.
Critères de sélection	<p>Les servitudes d'utilité publique concernées par cette classe d'objets sont celles affectant directement l'utilisation des sols ou la constructibilité. Leur liste est dressée par un décret du Conseil d'État, et annexée à l'article R.126-1 du code de l'urbanisme.</p> <p>Sont exclues les servitudes de droit privé.</p>
Primitive graphique	Sans objet
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	<p>9 attributs sémantiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • nom • nomLitteral • idInterneGestionnaire • description • dateMiseaJour • echelleNumerisation • estValideGestionnaire • observationValidation • estAbrogeOuAnnule
Nom des associations	<p>Liste des associations</p> <ul style="list-style-type: none"> • institue • estComposeDe • gere • aPourCategorie
Contraintes	

Description des attributs de la classe : <Servitude>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
nom	Nom abrégé de la servitude, respectant les règles de nommage nationales des SUP	Texte		Valeur vide interdite Valeur respectant les règles de nommage définies en B.1.2
nomLitteral	Nom littéral de la servitude figurant dans l'acte l'ayant instaurée	Texte		
idInterneGestionnaire	Identifiant créé et entretenu par l'organisme gestionnaire de la servitude	Texte		Valeur vide si identifiant inexistant ou non communiqué
description	Description détaillée de la servitude	Texte		
dateMiseaJour	Date de la dernière modification apportée à la servitude	Date		Valeur vide interdite Valeur par défaut égale à la date de l'acte de création
echelleNumerisation	Dénominateur de l'échelle à laquelle a été numérisée la servitude	Entier		
estValideGestionnaire	Les données numérisées de la servitude ont été validées ou pas par le gestionnaire	Booléen	Oui Non	Valeur par défaut : non
observationValidation	Observation relative à la validation de la servitude formulée soit par le gestionnaire, soit par le service de l'État administrant les données	Texte		
estAbrogeOuAnnule	Attribut dérivé renseignant sur l'état de validité de la servitude : cet attribut prend la valeur 'oui' si un acte ou une décision administrative a abrogé ou annulé la servitude	Booléen	Oui Non	Valeur par défaut : non

Description des associations auxquelles participe la classe : <Servitude>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
institue	As	Chaque servitude d'utilité publique est instaurée, modifiée ou abrogée par des actes réglementaires ou administratifs. Cette association établit les liens entre chaque servitude et ses actes.	ActeServitude (1..n)	Servitude (1..n)
estComposeDe	As	Relation sémantique associant chaque servitude d'utilité publique à son ou ses générateurs	Servitude (1..1)	GenerateurServitude (0..n)
gere	As	Relation sémantique permettent de lier chaque servitude à le ou les organismes qui assurent sa gestion	OrganismeGestionnaire (1..n)	Servitude (1..n)
aPourCategorie	As	Une servitude d'utilité publique appartient à une catégorie de servitude définie par le code de l'urbanisme	Servitude (0..n)	CategorieSUP (1..1)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.3 Classe d'objets <GénérateurServitude>

Nom de la classe : <GénérateurServitude>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Générateur de servitude d'utilité publique
Définition	<p>Le générateur d'une servitude d'utilité publique est une entité géographique dont la nature ou la fonction induit, sous l'effet d'une réglementation, des contraintes sur les modalités d'occupation du sol des terrains environnants.</p> <p>La disparition ou la destruction sur le terrain du générateur n'a pas pour conséquence de supprimer la ou les servitudes qui lui étaient associées. Seul un nouvel acte d'annulation ou d'abrogation pris par l'autorité compétente peut légalement faire disparaître les effets de la ou des servitudes en question.</p>
Regroupement	Monument, cours d'eau, forêt, ouvrage militaire, conduite de transport ou de distribution d'eau, de gaz, d'électricité...
Critères de sélection	
Primitive graphique	<p>Les entités génératrices de servitudes d'utilité publique sont représentées par des objets simples de type ponctuel, linéaire ou surfacique.</p> <p>Quatre modes sont envisageables pour géoréférencer le générateur. En fonction de la catégorie de la servitude et des référentiels géographiques disponibles au moment de la numérisation, la géométrie du générateur est obtenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à partir de coordonnées géographiques <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la digitalisation des informations littérales ou graphiques de l'acte <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • par référence à un objet spatial externe – mode de géoréférencement qualifié d'indirect ou de référencement à l'objet. Il s'agit de faire référence à un objet spatial d'un jeu de données externe et c'est l'identifiant de l'objet dans le jeu externe qui sert de référence. L'objet externe peut être soit fourni par le gestionnaire de la servitude, soit dupliqué depuis un référentiel géographique (type RGE). <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la saisie d'un générateur fictif dont la géométrie est approximative, si aucun des trois modes précités ne permet d'obtenir une géométrie. <p>Le mode de géoréférencement utilisé a une influence directe sur la précision de positionnement de l'objet générateur et par construction sur celle de la ou des assiettes associées. Cinq attributs de généalogie qualifient l'origine géométrique de chaque objet générateur pour une traçabilité minimale de leur qualité géométrique.</p>
Modélisation géométrique	<p>La modélisation géométrique d'un générateur dépend de sa nature ainsi que de la catégorie de la servitude qu'il génère.</p> <p>Par exemple, l'objet générateur correspond à une polyligne s'il représente une ligne électrique, un point s'il correspond à un centre de télécommunication ou une surface si il s'agit du bâtiment d'un monument historique.</p> <p>La modélisation géométrique de chaque générateur est définie plus précisément par chaque fiche d'aide à la numérisation des SUP rédigée par le PND Urbanisme et validée par la DGALN.</p>
Nom des attributs	<p>2 à plusieurs attributs sémantiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nom • type • attributParticulier [0..*] (1) <p>5 attributs qualifiant la généalogie de la géométrie de chaque objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modeGeneration • sourceGeometrie • dateSourceGeometrie • refBDExterne • idBDExterne
Nom des associations	<p>Liste des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • estComposeDe • genere
Contraintes	

(1) la notation [0..*] correspond ici à une cardinalité qui traduit que ces attributs sont optionnels.

Description des attributs de la classe : <GenerateurServitude>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
nom	Nom abrégé du générateur, respectant les règles de nommage nationales des SUP	Texte		Valeur respectant les règles de nommage définies en B.1.2 Valeur vide interdite
type	Nature de l'entité génératrice	Codelist GenerateurSUType	<i>Liste en cours de définition</i>	Valeur vide interdite
AttributParticulier [0..*]	Propriété générique offrant la possibilité de spécialiser la description de certains types de générateur par des attributs qui leur sont spécifiques	Type complexe AttributType	Diamètre, hauteur, voltage...	En fonction de la nature du générateur, zéro, un ou plusieurs attributs particuliers peuvent être ajoutés.
modeGeneration	Description du moyen utilisé pour obtenir la géométrie du générateur	CodeList ModeSaisieGeometrie Type	Digitalisation Duplication Liste de coordonnées Géométrie fictive	
sourceGeometrie	Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Texte		Obligatoire si l'attribut modeGeneration vaut 'Digitalisation'
dateSourceGeometrie	Date d'actualité du référentiel utilisé lors de la digitalisation de l'objet. Il s'agit d'indiquer le millésime des données référentielles source.	Date		Obligatoire si l'attribut sourceGeometrie est non vide
RefBDExterne (1)	Nom du référentiel ou de la source de données externe qui contient et gère la géométrie du générateur obtenue par duplication	Texte		Obligatoire si l'attribut modeGeneration vaut 'Duplication'
IdBDExterne (1)	Identifiant de l'objet spatial externe ayant fourni sa géométrie au générateur par duplication	Texte		Obligatoire si l'attribut RefBDExterne est non vide

(1) Valeur prise par ces deux attributs dans le cas des PPR : le paragraphe [B.1.4](#) conseille de récupérer la géométrie de l'enveloppe des zones réglementées à partir des données de PPR standardisées par la COVADIS et stockées dans la GéoBASE. RefBDExterne correspond à la table des périmètres de PPR de la GéoBASE du département XY et IdBDExterne à l'identifiant ID_MAP de l'enregistrement correspondant dans cette table.

Description des associations auxquelles participe la classe : <GenerateurServitude>

Association	Type(2)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
estComposeDe	As	Relation sémantique associant chaque servitude d'utilité publique à son ou ses générateurs	Servitude (1..1)	GenerateurServitude (0..n)
genere	As	Relation sémantique entre chaque générateur de servitude et la ou les assiettes qu'il engendre	GenerateurServitude (1..1)	AssietteServitude (1..n)

(2) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.4 Classe d'objets <AssietteServitude>

Nom de la classe : <AssietteServitude>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Assiette de servitude d'utilité publique
Définition	L'assiette d'une servitude est le champ spatial (autrement dit, la zone géographique) à l'intérieur duquel s'applique la servitude. Ce champ spatial peut être défini soit en 2D, soit en 3D notamment dans les cas particuliers des servitudes de dégagement des aéroports, des servitudes de protection des centres de transmission radioélectrique.
Regroupement	Périmètre de protection, bande des 5 mètres, périmètre rapproché/périmètre éloigné, cône de dégagement, ensemble constitué de parcelles cadastrales...
Critères de sélection	
Primitive graphique	La géométrie d'une assiette de servitude correspond à un objet directement géoréférencé de primitive ponctuelle, linéaire ou surfacique.
Modélisation géométrique	Les assiettes des servitudes d'utilité publique sont modélisées par des objets simples. La diversité des sources servant à localiser et définir les assiettes oblige à consigner un minimum d'information sur la qualité géométrique de chaque objet géographique. Le cas échéant, deux attributs de traçabilité décrivent la qualité géométrique du support géographique sur lequel les assiettes ont été digitalisées.
Nom des attributs	2 à plusieurs attributs sémantiques : <ul style="list-style-type: none"> • nom • type • attributParticulier [0..*] (1) 4 attributs qualifiant la généalogie de la géométrie de chaque objet : <ul style="list-style-type: none"> • modeGeneration • parametreCalcul • sourceGeometrie • dateSourceGeometrie
Nom des associations	1 association : <ul style="list-style-type: none"> • genere
Contraintes	

(1) la notation [0..*] correspond ici à une cardinalité qui traduit que ces attributs sont optionnels.

Description des attributs de la classe : <AssietteServitude>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
nom	Nom abrégé de l'assiette, respectant les règles de nommage nationales des SUP	Texte		Valeur respectant les règles de nommage définies en B.1.2 Valeur vide interdite
type	Nature de l'assiette selon sa vocation principale et la catégorie de SUP	Codelist AssietteSUPTyp	<i>Liste en cours de définition</i>	
AttributParticulier [0..*]	Propriété générique offrant la possibilité de spécialiser la description de certains types d'assiette par des attributs qui leur sont spécifiques	Type complexe AttributType	Hauteur...	En fonction de la nature du générateur, zéro, un ou plusieurs attributs particuliers peuvent être ajoutés.
modeGeneration	Description de la méthode utilisée pour générer la géométrie de l'assiette	Codelist ModeSaisieGeometrie Type	Égal au générateur Zone tampon Digitalisation Liste de coordonnées Secteur angulaire Liste de parcelles	Valeur vide interdite
parametreCalcul	Valeur du paramètre ayant permis de calculer l'assiette lorsque celle-ci correspond à un objet tampon	Entier		Valeur exprimée en mètre Valeur obligatoire si le mode de génération vaut 'Zone tampon'
sourceGeometrie	Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Texte		Obligatoire si l'attribut modeGeneration vaut 'Digitalisation' ou 'Liste de parcelles'
dateSourceGeometrie	Date d'actualité du référentiel utilisé lors du géoréférencement de l'objet. Il s'agit d'indiquer le millésime des données référentielles source.	Date		

Description des associations auxquelles participe la classe : <AssietteServitude>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
genere	As	Relation sémantique entre chaque générateur de servitude et la ou les assiettes qu'il engendre	GenerateurServitude (1..1)	AssietteServitude (1..n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.5 Classes d'objets <OrganismeGestionnaire>

Nom de la classe : <OrganismeGestionnaire>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Organisme gestionnaire ou organisme ressource de la servitude
Définition	Service ou organisme garant de la mise en œuvre et du respect de la SUP instituée. Il peut également s'agir du service ou de l'organisme ressource pour la connaissance de la SUP, les consultations relatives aux droits et obligations qu'elle porte, l'administration de son application. Ce service peut être le bénéficiaire lui-même de la SUP ou avoir reçu la mission de gérer la SUP par le bénéficiaire. Le gestionnaire d'une servitude peut évoluer au cours du temps. Par exemple, le gestionnaire de la servitude I3 était initialement GDF et est aujourd'hui GRT Gaz.
Regroupement	Service assurant l'exploitation du générateur (canalisation de gaz, ligne électrique...), la gestion du domaine (transport terrestre, aérien ou maritime, domaine militaire...), le contrôle de la servitude (cours d'eau non domaniaux ou monuments historiques en propriété privée, règles d'alignement...), etc.
Critères de sélection	
Primitive graphique	Sans objet
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	5 attributs sémantiques : <ul style="list-style-type: none"> • nomOrganisme • nomCorrespondant • numeroTelephone • courriel • adresse
Nom des associations	1 association : <ul style="list-style-type: none"> • gere • aPourAdresse
Contraintes	

Description des attributs de la classe : <OrganismeGestionnaire>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
nomOrganisme	Nom usuel désignant l'organisme gestionnaire de la servitude	Texte		Valeur vide interdite
nomCorrespondant	Correspondant à contacter chez le gestionnaire (ne pas faire figurer d'informations nominatives)	Texte		
numeroTelephone	Numéro de téléphone du point de contact chez le service gestionnaire	Texte		
courriel	Adresse électronique du point de contact chez le service gestionnaire	Texte		
adresse	Adresse de l'organisme servant aux envois postaux	Type complexe AdressePostale		

Description des associations auxquelles participe la classe : <OrganismeGestionnaire>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
gere	As	Relation sémantique permettent de lier chaque servitude à le ou les organismes qui en assurent la gestion	OrganismeGestionnaire (1..n)	Servitude (1..n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.6 Classe <CategorieSUP>

Nom de la classe : <CategorieSUP>	
Synonymes	Catégorie de servitudes d'utilité publique
Définition	Type de données permettant de décrire les catégories de servitudes d'utilité publique utilisée dans l'application GéoSUP. Celles-ci sont plus détaillées donc plus nombreuses que les catégories réglementaires définies par le code de l'urbanisme (annexe de l'article A.126-1). Le code de l'urbanisme classe les servitudes d'utilité publique dans quatre catégories principales selon qu'elles se rapportent à la conservation du patrimoine, l'utilisation de certaines ressources et équipements, à la défense nationale ou à la salubrité et la sécurité publique.
Regroupement	Catégorie des servitudes aéronautiques, catégorie des servitudes forestières, catégorie des servitudes militaires, catégorie des servitudes de réseaux...
Critères de sélection	Toutes les catégories figurant dans la nomenclature utilisée par le système de gestion des servitudes GéoSUP sont incluses.
Primitive graphique	Sans objet
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	4 attributs sémantiques : <ul style="list-style-type: none"> • codeGeoSUP • codeOfficiel • libelle • referenceFicheSUP
Nom des associations	1 association : <ul style="list-style-type: none"> • aPourCategorie
Contraintes	
Commentaire	Une liste des catégories de SUP est fournie en annexe D.1.

Description des attributs de la classe : <CategorieSUP>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
codeGeoSUP	Code utilisé dans l'application de gestion des servitudes GéoSUP identifiant chaque catégorie de SUP. Certains codes officiels sont scindés en plusieurs codes dans GéoSUP en leur ajoutant un suffixe.	Texte	cf. annexe D.1	
codeOfficiel	Code officiel de la catégorie défini par l'annexe de l'article A.126-1 du code de l'urbanisme	Texte	cf. annexe D.1	
libelle	Libellé de la catégorie de servitude	Texte	cf. annexe D.1	
referenceFicheSUP	Lien (nom de fichier ou URL) donnant accès à la fiche méthodologique d'aide à la numérisation des SUP	Texte		

Description des associations auxquelles participe la classe : <CategorieSUP>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
aPourCategorie	As	Une servitude d'utilité publique appartient à une catégorie de servitude définie par le code de l'urbanisme	Servitude (0..n)	CategorieSUP (1..1)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.7 Métaclasse <AttributType>

Nom de la métaclasse : <AttributType>	
Synonymes	Type attribut
Définition	Métaclasse modélisant un attribut d'objet comme un type de données complexe. Il s'agit d'un artéfact de modélisation permettant de représenter sur le modèle conceptuel le concept d'attribut de classe en le caractérisant par son nom et sa valeur.
Regroupement	Diamètre de canalisation, adresse d'un monument historique, type ou hauteur d'une assiette, tension de ligne électrique, position par rapport au sol d'une ligne électrique, coordonnées géographiques des points de transmission radioélectrique, nom du gestionnaire de la voie ferrée...
Critères de sélection	Sans objet
Primitive graphique	Sans objet
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	2 attributs sémantiques : <ul style="list-style-type: none"> • nom • valeur
Nom des associations	Le type complexe <AttributType> est associé aux classes <GénérateurServitude> et <AssietteServitude>. Ces deux associations offrent la possibilité d'ajouter des champs particuliers à certains types de générateur ou d'assiette.
Commentaire	Ces attributs particuliers de générateur et d'assiette sont fonction de la catégorie de servitude. La structure de données proposée en partie C tient compte de ces attributs particuliers pour chaque catégorie.

Description des attributs de la classe : <AttributType>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
nom	Libellé de l'attribut commun à tous les objets d'une même classe	Texte		
valeur	Valeur prise par l'attribut qui est spécifique à chaque objet.	Texte		
définition	Définition littérale et sémantique de l'attribut	Texte		

B.3.8 Description des types énumérés

Nom du type énuméré : <DecisionType>		
Définition		Type d'évolution sanctionnée par un acte administratif ou une décision.
Valeur	Code	Définition
Création	01	La décision prise vient instaurer un nouveau dispositif
Modification	02	La décision prise fait évoluer un dispositif existant
Substitution	03	La décision prise a pour conséquence de remplacer un dispositif existant par un ou plusieurs nouveaux dispositifs
Annulation	04	La décision prise par la justice met fin à un dispositif existant
Abrogation	05	La décision prise met fin à un dispositif existant. Cette décision fait suite à une procédure spécifique d'abrogation généralement menée par l'autorité qui avait créé le dispositif.

Liste de codes : <ModeSaisieGeometrieType>		
Définition	Type caractérisant les modes de saisie ou d'obtention de la géométrie d'un objet géographique. Cette liste de valeurs est extensible. Dans ce présent standard, ces modalités s'appliquent aux générateurs et aux assiettes de servitude d'utilité publique	
Valeur	Code	Définition
Égal au générateur	01	La géométrie est confondue avec celle de l'objet spatial générateur. Elle est alors obtenue par copie numérique.
Zone tampon	02	La géométrie est le résultat du calcul d'une zone tampon autour d'un objet géographique.
Digitalisation	03	La géométrie est créée par la saisie d'un ensemble de un à plusieurs points.
Duplication	04	La géométrie est obtenue par copie de la géométrie d'un autre objet géographique existant sous forme numérique.
Liste de coordonnées	05	La géométrie est obtenue par la création de points à partir de coordonnées géographiques ou en projection.
Secteur angulaire	06	La géométrie est calculée à partir d'un point et de deux angles mesurés par rapport à une orientation donnée.
Liste de parcelles	07	La géométrie est obtenue par l'agrégation géométrique d'une liste de parcelles sélectionnées dans un référentiel géographique cadastral.
Géométrie fictive	08	La géométrie a été créée de manière approximative et n'a aucune signification géographique. Ce mode autorise la création d'objet géographique dont la géométrie est inconnue ou difficile à obtenir.

Liste de codes : <NatureActeType>		
Définition	Type caractérisant la nature des actes instaurant une SUP	
Valeur	Code	Définition
Non renseigné	00	
Texte de loi	01	
Décret en Conseil d'Etat	02	
Décret Premier Ministre	03	
Décret	04	
Arrêté ministériel	05	
Arrêté interministériel	06	
Arrêté préfectoral	07	
Arrêté Préfet de Région	08	
Arrêté de SUP	09	
Arrêté municipal	10	
Autre	99	

B.4 Qualité des données

B.4.1 Critères de qualité des données

Les critères qualité dans un standard de données COVADIS ne servent qu'à recommander la fourniture de ces informations de qualité des données dans les métadonnées.

Les seules exigences sont portées par le modèle conceptuel de données et portent sur la généalogie géométrique des objets de générateur et d'assiette. Quelques attributs ont été ajoutés aux classes <GenerateurServitude> et <AssietteServitude> afin de qualifier la généalogie de la géométrie de chaque objet.

B.4.2 Saisie des données

Toutes les recommandations de saisie des servitudes d'utilité publique sont fournies dans les fiches de numérisation prévues à cet effet. Chaque catégorie de servitudes fait l'objet d'une fiche d'aide à leur numérisation en trois volets :

- les aspects réglementaires et juridiques
- les bases méthodologiques de numérisation
- les recommandations de saisie et d'intégration dans GéoSUP (incluant les choix de représentation graphique)

Ces fiches d'aide à la numérisation des servitudes complètent utilement ce standard de données COVADIS qui traite des servitudes d'un point de vue global. Elles viendront compléter ce standard COVADIS au fur et à mesure de leur validation par la DGALN. Ces fiches méthodologiques seront progressivement publiées par le PND Urbanisme sur le portail géomatique de l'aménagement, du logement et de la nature <http://www.geomatique-aln.fr>.

B.5 Considérations juridiques

Note : Les aspects juridiques liés à la diffusion, la réutilisation des données des servitudes d'utilité publique varient en fonction de la catégorie de servitude. Ils doivent faire l'objet d'un approfondissement et d'une synthèse qui puissent répondre aux questions des administrateurs de données. Cette synthèse devra faire l'objet d'une validation par la DGALN.

C. Structure des données, métadonnées

C.1 Structure des données

C.1.1 Choix d'implémentation

L'exercice de structuration des données nécessite une simplification des modèles conceptuels de données pour que les données soient faciles d'utilisation dans les outils SIG du MAAP et du MEEDDM (en particulier MAPINFO). L'implémentation retenue doit également correspondre aux besoins courants des utilisateurs en termes de requêtes et d'exploitation. A ce titre, elle doit tenir compte des principaux systèmes informatiques ayant vocation à intégrer ces données et des contraintes relatives à ses systèmes.

Dans le cas des servitudes d'utilité publique, la COVADIS a souhaité prendre en compte les deux systèmes informatiques d'ampleur nationale exploitant ces données

- la GéoBASE : outil d'administration des données localisées existant au niveau des directions départementales des territoires. Les données y sont stockées sous forme de fichiers MAPINFO organisés suivant une arborescence thématique (répertoire) définie par la COVADIS en 2009.
- les applications GéoSUP et GéoADS mises en place par la DGALN dans les cadres respectifs de la saisie des servitudes d'utilité publique et de l'instruction des procédures d'urbanisme et de permis de construire.

Dans la mesure où l'application GéoSUP propose déjà une implémentation de type base de données relationnelle géographique (PostgreSQL/ PostGis) compatible avec le modèle conceptuel de la partie B, la COVADIS proposera uniquement une implémentation prenant la forme de fichiers MAPINFO destinés à être utilisés en GéoBASE.

Afin d'assurer une forte compatibilité entre cette implémentation GéoBASE et l'application GéoSUP, ce qui permettra d'utiliser cette dernière soit pour produire des données, soit pour les valider, les conventions de nommage des attributs et leur typage s'éloignent de celles prises pour les précédents standards pour se rapprocher de celles choisies dans GéoSUP.

Implémentation pour la GéoBASE (ensemble de fichiers de type MAPINFO)

Le modèle conceptuel de données fait apparaître deux entités ayant une dimension géographique

- les assiettes des servitudes d'utilité publique possédant une géométrie généralement de type surfacique mais éventuellement également de type linéaire ou ponctuelle
- les générateurs à l'origine d'une servitude d'utilité publique possédant une géométrie de type surfacique, ponctuelle ou linéaire suivant la catégorie de la SUP

et trois entités n'ayant pas de dimension géographique mais nécessaires à la description d'une servitude

- les servitudes qui sont au centre du modèle
- les actes qui instaurent ces servitudes
- les gestionnaires qui sont garants de la mise en œuvre et du respect de la SUP instituée.

Ces trois entités non géographiques feront donc également l'objet d'une implémentation dans la GéoBASE sous forme de quatre tables (une pour les gestionnaires, une pour les servitudes, une pour les actes, une pour exprimer la relation de type n à n entre les actes et les servitudes). La relation n à n entre servitudes et gestionnaires ne sera pas traduite par une table relationnelle mais par l'ajout dans la table des servitudes de trois attributs permettant de référencer les gestionnaires (dans la mesure où une servitude est le plus souvent rattachée à un gestionnaire, parfois à deux mais rarement à un nombre supérieur à trois).

Les métadonnées décrivant les assiettes (ou les générateurs) relatifs à une catégorie de servitude peuvent être très différentes d'une SUP à une autre tant sur les aspects « généalogie », « référentiel de saisie » que sur ceux concernant les droits et restrictions d'usage ou encore le fournisseur. Aussi, la COVADIS a-t-elle choisie de stocker les assiettes et les générateurs de SUP dans autant de fichiers qu'il y a de catégorie de servitudes.

Pour des raisons techniques liées à l'utilisation de MAPINFO et à la publication cartographique sous CARTELIE, il est également nécessaire si un générateur ou une assiette possède plusieurs types de géométrie de disposer d'autant de fichiers pour une catégorie donnée qu'il y a de géométrie possible (de une à trois selon la catégorie).

Ce géostandard SUP se déclinera en conséquent sous la forme de plus d'une centaine de fichiers de données dont la forme générique est fournie au paragraphe suivant.

Classement des couches dans l'arborescence COVADIS

S'il est clair que la vocation principale des couches décrivant les assiettes des SUP est du domaine de l'instruction du droit des sols et qu'à ce titre elles peuvent trouver leur place dans le répertoire AMENAGEMENT_URBANISME / N_ASSIETTE_SERVITUDE, les usages qui peuvent être faits des données relatives aux objets générateurs de SUP est multiple (ex d'un cours d'eau) ce qui avait conduit la CNV lors de l'étude menée en 2008 à exploiter les couches déjà existantes situées au niveau de leur thématique (ex N_PRELEV_AEP_P_ddd : Point de prélèvement au milieu naturel pour l'alimentation en eau potable, fichier classé dans le répertoire EAU/N_AEP en les enrichissant d'attributs exprimant leur caractéristique de SUP).

Toutefois, la COVADIS choisit **de regrouper tous les fichiers décrivant les générateurs de SUP dans un même répertoire** au coté de ceux relatifs aux actes, aux SUP et aux assiettes quitte à **répliquer des objets** existants dans d'autres tables de la GéoBASE en conservant bien entendu leur identifiant ID_MAP les caractérisant de manière unique au sein du système GéoMAP.

Cette réplication est de toutes les manières incontournable pour des objets issus de base de données référentiel comme la BD TOPO (IGN) ou la BD CARTHAGE (Sandre-IGN) puisque l'on ne souhaite pas enrichir d'attributs métiers supplémentaires des référentiels amenés à être réactualisés tous les ans.

C.1.2 Livraison informatique

Organisation des fichiers

La liste des fichiers qui composent le standard de données est organisée de façon arborescente dans le tableau ci-dessous. La structure des fichiers doit impérativement respecter les prescriptions du dictionnaire de données (cf. C.1.3)

Fichier	Découpage géographique	Classement dans l'arborescence GéoBASE
N_GESTIONNAIRE_SUP_ddd.TAB	Départemental (*)	AMENAGEMENT_URBANISME / N_ASSIETTE_SERVITUDE
N_ACTE_SUP_ddd.TAB	Départemental (*)	
N_SERVITUDE_ddd.TAB	Départemental (*)	
N_SERVITUDE_ACTE_SUP_ddd.TAB	Départemental (*)	
N_XXX_GENERATEUR_SUP_P_ddd.TAB	Départemental	
N_XXX_GENERATEUR_SUP_L_ddd.TAB	Départemental	
N_XXX_GENERATEUR_SUP_S_ddd.TAB	Départemental	
N_XXX_ASSIETTE_SUP_P_ddd.TAB	Départemental	
N_XXX_ASSIETTE_SUP_L_ddd.TAB	Départemental	
N_XXX_ASSIETTE_SUP_S_ddd.TAB	Départemental	

(*) Les tables N_GESTIONNAIRE_SUP_ddd.TAB, N_ACTE_SUP_ddd.TAB, N_SERVITUDES_ddd.TAB et N_SERVITUDE_ACTE_SUP_ddd.TAB n'ont pas de dimension géographique (données attributaires uniquement).

XXX est à remplacer par le code de la SUP correspondant aux catégories détaillées (nomenclature GEOSUP). Les géométries possibles des générateurs et des assiettes sont fonction de la catégorie de la servitude (toutes les combinaisons P-L-S / XXX ne sont pas possibles).

Table des types énumérés

CATEGORIE_SUP
 MODE_SAISIE_GEOMETRIE_TYPE
 DECISION_TYPE
 NATURE_ACTE_TYPE
 GENERATEUR_SUP_TYPE
 ASSIETTE_SUP_TYPE

C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Les champs en gras sont **obligatoires**.

XXX est à remplacer par le code de la SUP correspondant aux catégories détaillées (nomenclature GEOSUP).

N_GESTIONNAIRE_SUP_ddd.TAB

Nom de la table : N_GESTIONNAIRE_SUP_ddd		Élément implémenté : <OrganismeGestionnaire>		
Définition	Table contenant la liste des gestionnaires.			
Géométrie	Sans			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>
	NOM_GEST		Nom de l'organisme gestionnaire	Caractère (80)
	ADRESS1_GEST		Point de livraison : 1ère ligne d'adresse	Caractère (80)
	ADRESS2_GEST		Point de livraison : 2ère ligne d'adresse	Caractère (80)
	CP_GEST		Code postal	Caractère (5)
	VILLE_GEST		Ville	Caractère (70)
	CORRES_GEST		Nom du contact (*)	Caractère (80)
	NUMTEL_GEST		Numéro de téléphone du contact	Caractère(10)
	MEL_GEST		Courrier électronique du gestionnaire	Caractère(80)

(*) sous réserve que la déclaration CNIL de la GéoBASE prévoit ce type de saisie. Sinon faire figurer le rôle du contact.

N_ACTE_SUP_ddd.TAB

Nom de la table : N_ACTE_SUP_ddd		Élément implémenté : <ActeServitude>		
Définition	Table contenant la liste des actes instituant une servitude d'utilité publique.			
Géométrie	Sans			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>
	NOM_ACTE		Libellé de l'acte instaurant la servitude sur le territoire	Caractère (50)
	NUM_ACTE		Référence de l'acte ayant créé ou modifié la servitude (numéro d'enregistrement dans le journal officiel, numéro d'arrêté préfectoral)	Caractère (50)
	TYPE_ACTE		Nature de l'acte suivant la codification NatureActeType	Caractère (50)
	OBJET_ACTE		Nature de la décision prise dans l'acte suivant la codification DécisionType	Caractère (25)
	FICHER_ACTE		Référence du fichier contenant l'acte instituant la servitude. Ce fichier contient le cas échéant les plans annexés à l'acte.	Caractère(254)
	PLAN_ACTE		Existence d'un ou plusieurs plans annexés à l'acte	Booléen
	DATE_DEC_ACTE		Date à laquelle la décision a été prise	Date
	DATE_PUB_ACTE		Date de parution au journal officiel ou de publicité dans la presse	Date

N_SERVITUDE_ddd.TAB

Nom de la table : N_SERVITUDE_ddd.TAB		Élément implémenté : <Servitude>		
Définition	Table contenant la liste des servitudes d'utilité publique.			
Géométrie	Sans			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE	Entier
	NOM_SUP		Nom de la servitude	Caractère (50)
	ID_SUP_GEST		Identifiant créé et entretenu par l'organisme gestionnaire de la servitude	Caractère (25)
	DESC_SUP		Description détaillée de la servitude	Caractère (150)
	MAJ_SUP		Date de la dernière modification apportée à la servitude	Date
	ECHNUM_SUP		Dénominateur de l'échelle à laquelle a été numérisée la servitude	Entier
	VALIDGEST_SUP		Numérisation de la servitude validée par le gestionnaire ?	Booléen
	OBSERVATION_VALIDATION		Observation relative à la validation de la servitude formulée soit par le gestionnaire soit par l'administrateur de la donnée.	Caractère(254)

N_SERVITUDE_ACTE_SUP_ddd.TAB

Nom de la table : N_SERVITUDE_ACTE_SUP_ddd.TAB		Éléments implémentés : <Servitude> & <ActeServitude>		
Définition	Table exprimant la relation n x n entre les servitudes et les actes instituant ses servitudes.			
Géométrie	Sans			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP_SERVITUDE		Identifiant technique (ID_MAP) de la servitude	Entier
	NOM_SUP		Nom de la servitude (donné par ID_MAP_SERVITUDE)	Caractère (50)
	ID_MAP_ACTE_SUP		Identifiant technique (ID_MAP) de l'acte	Entier
	NOM_ACTE		Nom de l'acte instituant la servitude (donné par ID_MAP_ACTE_SUP)	Caractère (50)

N_XXX_GENERATEUR_SUP_[P-L-S]_ddd.TAB

Nom de la table : N_XXX_GENERATEUR_SUP_[P-L-S]_ddd.TAB		Élément implémenté : <Generateur>		
Définition	Table contenant les générateurs liés aux servitudes de la catégorie XXX.			
Géométrie	P=ponctuel L=linéaire S=Surfacique.			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>
	ID_MAP_SUP		Identifiant technique de la SUP (table N_SERVITUDE_ddd)	Entier
	NOM_GEN		Nom du générateur	Caractère (25)
	NOM_TYPGEN		Nature de l'entité génératrice suivant la classification GenerateurSUPTyp	Caractère (40)
	MODE_GENERATION	- Liste de coordonnées - Digitalisation - Duplication - Fictif	Description du moyen utilisé pour obtenir la géométrie du générateur	Caractère (50)
	REFERENTIEL_GEN		Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Caractère (30)
	MILLESIME_GEN	- Non renseigné - Autre - Inconnu -1999 à 2020	Millésime des données référentielles sources <i>(obligatoire si REFERENTIEL_GEN est non vide)</i>	Caractère (25)
	BD_EXT_REF		Nom du référentiel ou de la base de données externe qui contient l'objet géographique référencé (ex BD_TOPO, BD_CARTHAGE, GIDIC...)	Caractère (50)
	BD_EXT_ID		Identifiant référençant l'objet correspondant au générateur dans le référentiel ou la base de donnée externe	Caractère(50)
Attribut fonction du type de la servitude	ATTRIBUT_1		Valeur du premier attribut (la signification de cet attribut est portée par son nom)	Selon l'attribut
	ATTRIBUT_2		Valeur du second attribut (la signification de cet attribut est portée par son nom)	Selon l'attribut

Suivant le type XXX de la catégorie, on pourra avoir des générateurs dont la géométrie est de type ponctuel et/ou linéaire et/ou surfacique. Le tableau donnant les géométries possibles pour un générateur en fonction du type de la servitude est fourni en annexe. Dans le cas où l'on ne dispose pas de la géométrie du générateur, il est obligatoire de saisir une entrée sans géométrie dans cette table avec MODE_GENERATION à « fictif ».

Suivant le type XXX de la catégorie, on pourra avoir de 0 à n attributs complémentaires. Le tableau donnant le nom et la signification des attributs possibles est fourni en annexe : pour une servitude de type I4 (ligne électrique), on pourra prendre ATTRIBUT_1= « TENSION » (tension en volt de la ligne) qui sera de type « entier ».

N_XXX_ASSIETTE_SUP_[P-L-S]_ddd.TAB

Nom de la table : N_XXX_ASSIETTE_SUP_[P-L-S]_ddd.TAB		Élément implémenté : <AssietteServitude>		
Définition	Table contenant les assiettes liées aux servitudes de la catégorie XXX.			
Géométrie	P=ponctuel L=linéaire S=Surfacique.			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>
	ID_MAP_GEN_SUP		Identifiant technique du générateur de la SUP (table N_XXX_GENERATEUR_SUP_ddd.TAB)	Entier
	NOM_ASS		Nom de l'assiette	Caractère (40)
	NOM_TYPASS		Type de l'assiette selon sa vocation principale et la nature de SUP selon la classification AssietteSUType	Caractère (40)
	MGEN_TYPASS		Description de la méthode utilisé pour générer la géométrie de l'assiette	Caractère (25)
	PARAM_CALCUL_ASS	Exprimé en mètre	Valeur du paramètre ayant permis de calculer l'assiette lorsque celle-ci correspond à un objet tampon	Entier
	REFERENTIEL_ASS		Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Caractère (30)
	MILLESIME_ASS	- Non renseigné - Autre - Inconnu -1999 à 2020	Millésime des données référentielles source	Caractère (25)
Attribut fonction du type de la servitude	ATTRIBUT_1		Valeur du premier attribut (la signification de cet attribut est portée par son nom)	Selon l'attribut
	ATTRIBUT_2		Valeur du second attribut (la signification de cet attribut est portée par son nom)	Selon l'attribut

Suivant le type XXX de la catégorie, on pourra avoir des assiettes dont la géométrie est de type ponctuel et/ou linéaire et/ou surfacique, le cas surfacique étant le plus courant. Le tableau donnant les géométries possibles pour une assiette en fonction du type de la servitude est fourni en annexe.

Suivant le type XXX de la catégorie, on pourra avoir de 0 à n attributs complémentaires. Le tableau donnant le nom et la signification des attributs possibles est fourni en annexe.

Description des tables implémentant les types énumérés

Nom de la table : CATEGORIE_SUP		Types implémentés : <CategorieSUP>		
Définition	Table implémentant la liste des catégories de servitudes d'utilité publique.			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	CODE_CAT		Code alphanumérique utilisé dans l'application Géosup	Chaîne de 25 caractères
	CODE_CATEGORIE		Code officiel de la catégorie défini par l'article A126-1 du code de l'urbanisme.	Chaîne de 25 caractères
	DESC_CAT		Description de la SUP	Chaîne de 254 caractères
	REF_FICHE		Référence à la fiche méthodologique d'aide à la numérisation de la SUP	Chaîne de 254 caractères

Nom de la table : MODE_SAISIE_GEOMETRIE_TYPE DECISION_TYPE NATURE_ACTE_TYPE		Types implémentés : <ModeSaisieGeometrieType> <DecisionType> <NatureActeType>		
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	CODE		Code identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée	Chaîne de 2 caractères
	LIBELLE		Libellé correspondant au code informatique	Chaîne de 50 caractères

Nom de la table : GENERATEUR_SUP_TYPE ASSIETTE_SUP_TYPE		Types implémentés : <GenerateurSUType> <AssietteSUType>		
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	CODE		Code identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée	Chaîne de 2 caractères
	LIBELLE		Libellé correspondant au code informatique	Chaîne de 40 caractères

C.1.4 Représentation graphique

Se reporter aux fiches thématiques de l'annexe D.

C.2 Métadonnées standard COVADIS

Les principales informations de ce standard de données COVADIS sont synthétisées sous la forme de « métadonnées standard ». Ces métadonnées sont qualifiées de standard parce qu'elles ne se rapportent à aucun lot de données en particulier. Elles ne servent qu'à aider l'ADL dans son travail de catalogage. Il lui revient de les compléter et les préciser autant que ses jeux de données locaux le nécessitent.

Pour mémoire, sont considérées comme métadonnées locales obligatoires (il s'agit des métadonnées qui seront à renseigner par l'ADL au moment du catalogage d'un jeu de données) :

- Localisateur(s) de la ressource (il s'agit de l'URL où on peut trouver le fichier local de données)
- Rectangle de délimitation géographique
- Références temporelles (dates de création, de mise à jour ou de publication du jeu de données)
- Précision de positionnement
- Organisations responsables
- Point de contact des métadonnées
- Formats de distribution
- Jeu de caractères

Seules les fiches de métadonnées correspondantes aux tables non géographiques décrivant les servitudes d'utilités publiques, les actes instituant ces servitudes et les gestionnaires de ces servitudes figurent dans ce paragraphe.

Les fiches de métadonnées relatives aux tables décrivant les assiettes et les servitudes sont fournies en annexes en compagnie de la fiche descriptive de la SUP relative à sa catégorie.

Métadonnées standard : N_ACTE_SUP_ddd

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_ACTE_SUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Actes instituant une servitude d'utilité publique.	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, elles sont instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général. La collecte et la conservation des servitudes d'utilité publique sont une mission régalienne de l'État qui doit les porter à la connaissance des collectivités territoriales afin que celles-ci les annexent à leur document d'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique concernées sont celles définies par les articles L. 126-1 et R. 126-1 du code de l'urbanisme et leur annexes.</p> <p>L'acte d'une servitude d'utilité publique correspond à la décision, généralement de nature réglementaire ou administrative, qui crée la servitude. Cet acte se traduit par une loi, un règlement ou une décision résultant d'une procédure administrative ou d'un accord amiable (ex Arrêté de classement d'un monument historique, inscription d'un cours d'eau à la nomenclature des voies navigables ou flottables...). Un acte peut instituer une ou plusieurs servitudes.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> • Limites • Planification / cadastre Au sens de la norme ISO 19115	non
Mots clés INSPIRE	« Usage des sols » : thème 4 de l'annexe III de la directive INSPIRE.	non
Autres mots-clés	AMENAGEMENT_URBANISME ; N_ASSIETTE_SERVITUDE ; aménagement ; urbanisme ; servitude ; zonage ; planification ; SUP ; ADS;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Données tabulées	non
Type d'objet géométrique	Sans objet	Type d'objets
Résolution spatiale	Sans objet	Échelle de saisie

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Système de référence géodésique	Sans objet	
Projection	Sans objet	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Servitudes d'utilité publique, version 0.6 – mars 2011	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	Sans Objet	Mode d'obtention
Sources des données	- Journal Officiel RF - Autres recueils d 'actes administratifs	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Les données N_ACTE_SUP correspondent à une liste de documents administratifs (textes de loi, décrets, arrêtés) sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Ce données sont réutilisables sans restriction par le public.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-06-30	Non
Commentaire		Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard : N_SERVITUDE_SUP_ddd

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_SERVITUDE_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Servitude d'utilité publique.	libellé court
Résumé de la ressource	Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, elles sont instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général. La collecte et la conservation des servitudes d'utilité publique sont une mission régalienne de l'État qui doit les porter à la connaissance des collectivités territoriales afin que celles-ci les annexent à leur document d'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique concernées sont celles définies par les articles L. 126-1 et R. 126-1 du code de l'urbanisme et leur annexes. Une servitude est instituée par un ou plusieurs actes.	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> • Limites • Planification / cadastre Au sens de la norme ISO 19115	non
Mots clés INSPIRE	« Usage des sols » : thème 4 de l'annexe III de la directive INSPIRE.	non
Autres mots-clés	AMENAGEMENT_URBANISME ; N_ASSIETTE_SERVITUDE ; aménagement ; urbanisme ; servitude ; zonage ; planification ; SUP ; ADS;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Données tabulées	non
Type d'objet géométrique	Sans objet	Type d'objets
Résolution spatiale	Sans objet	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	Sans objet	
Projection	Sans objet	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Servitudes d'utilité publique, version 0.6 – mars 2011	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	Sans Objet	Mode d'obtention
Sources des données	- Journal Officiel RF - Autres recueils d'actes administratifs	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Les données N_SERVITUDE_ddd correspondent à une liste de documents administratifs sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-06-30	Non
Commentaire		Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

D. Annexe

D.1 Liste des catégories de servitudes d'utilité publique

Source du tableau : Structure MapInfo d'import pour GéoSUP (Structure_modeles_mapinfo.odt), 19/08/2010, PND Urbanisme, MEDDTL/SG/CPII/DOO

Code GéoSUP	Code officiel	Description de la catégorie
A1	A1	Forêts soumises au régime forestier
A2	A2	Dispositifs d'irrigation, canalisations souterraines
A3	A3	Dispositifs d'irrigation, terrains riverains et émissaires d'assainissement des terres
A4	A4	Conservation des eaux
A5	A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
A5_EP	A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
A5_EU	A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
A6	A6	Écoulement des eaux nuisibles
A7	A7	Forêts de protection
A8	A8	Protection des bois, forêts et dunes
A9	A9	Zones agricoles délimitées et classées
AC1	AC1	Monuments historiques inscrits et classés
AC1_I	AC1	Monuments historiques inscrits et classés
AC1_C	AC1	Monuments historiques inscrits et classés
AC2	AC2	Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés
AC2_I	AC2	Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés
AC2_C	AC2	Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés
AC3	AC3	Réserves naturelles
AC3_N	AC3	Réserves naturelles
AC3_R	AC3	Réserves naturelles
AC3_C	AC3	Réserves naturelles
AC4	AC4	Patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)
AR1	AR1	Navigation maritime : postes électro-sémaphoriques, amers, phares
AR2	AR2	Navigation maritime : postes militaires assurant la défense des côtes et la sécurité de navigation
AR3	AR3	Servitudes militaires : magasins à poudre de l'armée et de la marine
AR4	AR4	Aérodromes militaires : zones de dégagement aéronautique
AR5	AR5	Ouvrages militaires terrestres : fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires
AR6	AR6	Ouvrages militaires terrestres : abords des champs de tir
AS1	AS1	Conservation des eaux potables et minérales
AS1_EP	AS1	Conservation des eaux potables et minérales
AS1_EM	AS1	Conservation des eaux potables et minérales
AS2	AS2	Établissements ostréicoles et coquilliers et gisements naturels d'huîtres et de coquillages
EL1	EL1	Protection des bords de mer - Réserve des terrains privés
EL2	EL2	Défense contre les inondations
EL3	EL3	Navigation intérieure : halage et marchepied, conservation du domaine public fluvial
EL4	EL4	Remontés mécaniques et pistes de ski
EL5	EL5	Circulation routière - visibilité
EL6	EL6	Circulation routière - réserve de terrain

EL7	EL7	Circulation routière - alignement
EL8	EL8	Navigation maritime : amers et phares
EL9	EL9	Littoral : passage des piétons
EL10	EL10	Parcs nationaux
EL11	EL11	Voies express et déviations d'agglomérations
EL12	EL12	Associations syndicales autorisées, constituées d'office et de leurs unions
I1	I1	Hydrocarbures liquides : canalisations
I1bis	I1bis	Hydrocarbures liquides : Société de Transport de Produits Pétroliers par pipeline
I2	I2	Énergie hydraulique
I3	I3	Gaz : canalisations de transport et de distribution
I4	I4	Électricité : établissement des lignes électriques
I4_A	I4	Électricité : établissement des lignes électriques
I4_S	I4	Électricité : établissement des lignes électriques
I5	I5	Produits chimiques
I6	I6	Mines, carrières
I7	I7	Stockage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux
I8	I8	Hydrocarbures, produits chimiques à destination industrielle
I9	I9	Chaleur : canalisations de transport et de distribution
Int1	Int1	Cimetières
Js1	Js1	Installations sportives
PM1	PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers
PM1_N	PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers
PM1_M	PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers
PM1bis	PM1bis	Risques naturels : rétention des crues du Rhin
PM2	PM2	Installations classées
PM3	PM3	Plans de prévention des risques technologiques
PM4	PM4	Zones de rétention d'eau, de mobilité des cours d'eau et «stratégiques pour la gestion de l'eau»
PM5	PM5	Ouvrage hydraulique
PT1	PT1	Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
PT1_1	PT1	Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
PT1_2	PT1	Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
PT1_3	PT1	Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
PT2	PT2	Télécommunications : protection contre les obstacles
PT3	PT3	Télécommunications - Communications téléphoniques et télégraphiques
PT4	PT4	Câbles de télécommunication : servitude d'élargage
T1	T1	Voies ferrées et croisements fer / route
T1_PRIVÉ	T1	Voies ferrées et croisements fer / route
T1_PUBLIC	T1	Voies ferrées et croisements fer / route
T2	T2	Téléphériques
T3	T3	Aérotrain
T4	T4	Relations aériennes : servitude de balisage
T5	T5	Relations aériennes : servitude de dégagement
T6	T6	Relations aériennes : réservation de terrains
T7	T7	Relations aériennes : servitudes à l'extérieur des zones de dégagement (ZD)
T8	T8	Relations aériennes : aides à la navigation aérienne et à l'atterrissage, centres météo

D.2 Liste des assiettes et générateurs possibles en fonction de la catégorie de servitudes d'utilité publique

Les géométries des assiettes marquées en gris sont identiques à celles de leur générateur.

Code SUP	Générateur		Assiette	
	Géométrie	Nom	Géométrie	Nom
A1	S	Forêt	S	Zone de protection
A2	L	Canalisation	L	Zone de passage
A3	L	Canal, émissaire	S	Zone de protection
A4	L - S	Cours d'eau	S	Zone de protection
A5	L	Canalisation	L	Zone de pose
A6	S	Zone d'écoulement	S	Zone de protection
A7	S	Forêt	S	Zone de protection
A8	S	Bois, forêt ou dune	S	Zone de protection
A9	S	Zone agricole	S	Zone de protection
AC1	P - L - S	Monument	S	Périmètre de protection
AC2	P-S	Site	P-S	Enceinte du site
AC3	S	Réserve naturelle	S	Zone de protection
AC4	S	ZPPAUP	S	Zone de protection
AR1	P	Phare, poste ou Amer	S	Zone de protection
AR2	P	Poste militaire	S	Zone de protection
AR3	P-S	Magasin à poudre	S S S	Zone de prohibition 1 Zone de prohibition 2 Zone d'isolement
AR4	S	Aérodrome	S	Zone maximale de dégagement
AR5	S	Ouvrage militaire, fortification	S	Zone de protection
AR6	S	Champ de tir	S	Zone de protection
AS1	P-S	Captage	S S S	Périmètre de protection éloignée Périmètre de protection immédiate Périmètre de protection rapprochée
			S	Périmètre de protection eau minérale
AS2	S	Établissement ostréicole	S	Zone de protection
EL01	S	Terrains réservés	S	Réservation de terrain
EL02 EL02bis	S	Zone submersibles	S	Zone de protection
EL03	L	Cours d'eau	S S	Halage Marchepied
EL04	S	Station	S	Zone de protection
EL05	P-S	Voie routière	P-S	Zone de protection
EL06	L	Voie routière	S	Réservation de terrain
EL07	L-S	Voie routière	L-S	Plan d'alignement
EL08	P	Phare	S	Zone de protection
EL09	L	Sentier piétonnier	S	Zone de protection du littoral

EL10	S	Parc National	S	Zone de protection
EL11	L	Voie expresse, déviation	S	Zone d'interdiction d'accès
EL12	S	Zone bénéficiaire	S	Zone de protection
I1 I1bis	L	Canalisation	S S	Zone des 5 mètres Zone d'influence
I2	S	Zone bénéficiaire	S	Zone de protection
I3	L	Canalisation	L	Zone de passage
I4	L	Ligne électrique	L	Zone de protection
I5	L	Canalisation	S S	Zone des 5 mètres Zone de passage
I6	S	Zone bénéficiaire	S	Zone de protection
I7	S	Zone bénéficiaire	S	Périmètre de protection
I8	S	Zone bénéficiaire	S	Périmètre de protection
I9	L	Canalisation	S S	Bande de protection courte Bande de protection large
Int1	S	Cimetière	S	Zone de protection
Js1	S	Installation sportive	S	Zone de protection
PM1	S	Périmètre réglementé du PPR	S	Enveloppe des zonages réglementaires
PM1bis	S	Périmètre réglementé du PPR	S	Enveloppe des zonages réglementaires
PM2	P-S	Installation	S	Zone de protection
PM3	S	Périmètre réglementé du PPR	S	Enveloppe des zonages réglementaires
PM4	S	Zone	S	Zone de rétention d'eau
PM5	S	Ouvrage hydraulique	S	Zone de protection
PT1	P-S	Centre de réception	S S	Zone de protection Zone de garde
PT2	P-L-S	Centre de réception	S S S S	Zone primaire de dégagement Zone secondaire de dégagement Zone spéciale de dégagement Secteur de dégagement
PT3	L	Câble	L	Zone d'exploitation
PT4	L	Câble	L	Zone d'élagage
T1	L-S	Emprise chemin de fer	S	Zone de protection
T2	L	Câble	L	Zone de survol
T3	L	Ligne aérotrain	S	Zone de dégagement
T4	P	Balise	P	Balisage
T5	S	Aérodrome	S	Zone maximale de dégagement
T6	S	Terrains réservés	S	Réservation de terrain
T7	P	Zone dégagement	P	Zone de protection
T8	P-L-S	Centre de réception ou d'émission	S S S S	Zone primaire de dégagement Zone secondaire de dégagement Zone spéciale de dégagement Secteur de dégagement

D.3 Liste des attributs possibles en fonction de la catégorie de servitudes d'utilité publique

D.3.1 Générateurs

Code SUP	Nom attribut -proposé -(GéoSUP)	Type	Signification	Remarque
A5	TYPE (TYP)	Caractère (15)	Type de la canalisation. Deux valeurs possibles : eau potable– assainissement	
AC1	ADRESSE (ADR)	Caractère (100)	Adresse du monument	
	TYPE (TYP)	Caractère (10)	Type du monument. Deux valeurs possibles : Inscrit – Classé	
AC2	TYPE (TYP)	Caractère (10)	Type du site. Deux valeurs possibles : - Inscrit - Classé	
AC3	TYPE (TYP)	Caractère (25)	Type du site. Trois valeurs possibles : - Réserve naturelle nationale - Réserve naturelle régionale - Réserve naturelle de Corse	
AS1	TYPE (TYP)	Caractère (20)	Type d'eau. Deux valeurs possibles : Eau potable - Eau minérale	
I1	DIAMETRE (DIA)	Entier	Diamètre de la canalisation en cm	
I1Bis	DIAMETRE (DIA)	Entier	Diamètre de la canalisation en cm	
I4	TENSION (TEN)	Entier	Tension de la ligne en volts	
	TYPE (TYP)	Caractère (10)	Type de la ligne. Deux valeurs possibles : Aérien – Souterrain	
I5	DIAMETRE (DIA)	Entier	Diamètre de la canalisation en cm	
I9	DIAMETRE (DIA)	Entier	Diamètre de la canalisation en cm	
PM1	ID_GASPAR (GAS)	Caractère (24)	Identifiant GASPAR du PPR	
	CODE_ALEA (ALEA)	Caractère (2)	Identifiant GASPAR de l'aléa Valeurs possibles 10=Risque naturel 11=Inondation 12=Mouvement de terrain 13=Séisme 14=Avalanche 15=Eruption volcanique 16=Feu de forêts 17=Phénomènes liés à l'atmosphère 18=Radon 30=Risque minier 31=Affaissement minier 99=Multirisque	Les valeurs 10, 30 et 99 ne sont pas prévues par GéoSUP. Elles permettent de classer des PPR portant sur 10 : plusieurs risques naturels 30 : plusieurs risques miniers 99 : des risques miniers et naturels (cf standard COVADIS PPR)

PM3	ID_GASPAR (GAS)	Caractère (24)	Identifiant GASPAR du PPR	
	CODE_ALEA (TYPE)	Caractère (2)	Identifiant GASPAR de l'aléa Valeurs possibles 20=Risque technologique 21=Risque industriel 22=Nucléaire 23=Rupture de barrage 24=Transport de marchandises dangereuses 25=Engins de guerre	Géosup prévoit de stocker cette valeur sous la forme d'une chaîne de 20 caractères (libellé du risque) Par cohérence avec PM1, on préférera le code sur 2 caractères La valeur (20=Risque technologique) non prévue par GéoSUP a été ajoutée.
PT1	TYPE (TYPC)	Caractère (10)	Type du centre. Trois valeurs possibles -niveau 1 -niveau 2 -niveau 3	
T1	CROISEMENT (CRX)	Booléen	Indique s'il y a un croisement	
	TYPE_GEST (GES)	Caractère (15)	Type du gestionnaire de l'infrastructure Quatre valeurs possibles : Etat; Département; Commune; RFF	
	TYPE (TYP)	Caractère (15)	Type de la voie. Deux valeurs possibles : -Voie publique -voie privée	

Attributs particuliers des générateurs existant sous GéoSUP non retenus

- Attribut **HYP** (Lien hypertexte vers un plan à grande échelle ou vers un règlement) existant pour les SUP de type AR4, EL05, EL07, PM1, PT2, T5 et T8.
Cette information correspond au champ FICHIER_ACTE de la table N_ACTE_SUP_ddd : « Référence du fichier contenant l'acte instituant la servitude. Ce fichier contient le cas échéant les plans annexés à l'acte ». Elle n'a donc plus à être reprise comme attribut particulier du générateur.
- Attribut **NOM2** (nom simplifié du site) pour les servitudes de type AC2 (sites classés). Plus-value de cet attribut par rapport au nom complet (le champ est de même longueur) ?
- Attribut **MIS** (code ministère de la Culture) pour les SUP de type AC1 (Monuments historiques). Cet attribut correspond aux attributs BD_EXT_ID (Identifiant référençant l'objet correspondant au générateur dans le référentiel ou la base de donnée externe) et BD_EXT_REF (Nom du référentiel ou de la base de données externe qui contient l'objet géographique référencé (ex BD_TOPO, BD_CARTHAGE, GIDIC...)) de la table N_GENERATEUR_SUP_ddd.
- Attribut **PAR** (liste de parcelles) pour les servitudes de type EL05.

Attributs particuliers des générateurs existant sous GéoSUP et décrivant la géométrie de l'objet

Catégorie de SUP : PT1, PT2, T8

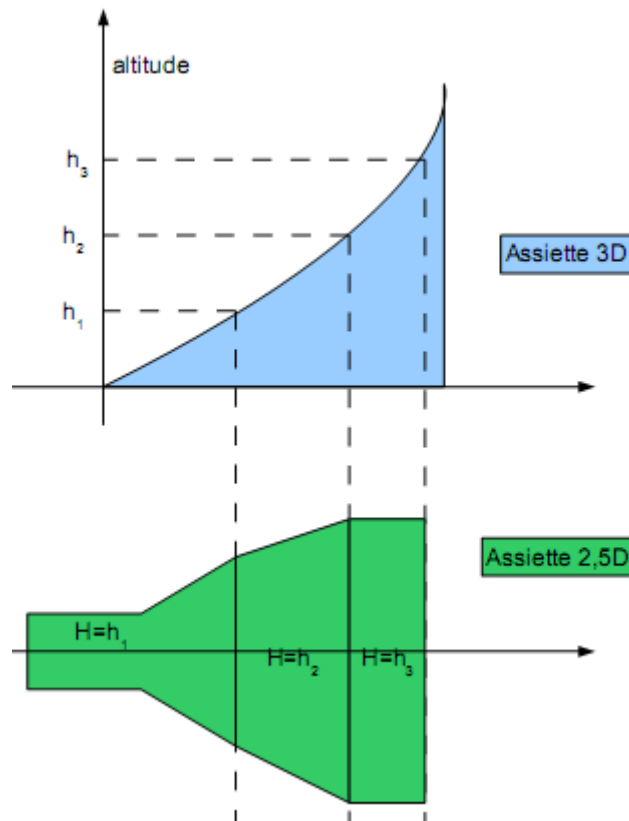
Attributs : X, Y : coordonnées de l'objet (dans le système de référence)

D.3.2 Assiettes

Les seuls attributs particuliers identifiés pour les assiettes sont ceux caractérisant leur géométrie.

Attributs particuliers des assiettes de dimension 2,5

L'assiette caractérisant les SUP des catégories précisées ci-dessous a une géométrie tridimensionnelle qui compte-tenu des outils géomatiques utilisés ne peut être modélisé que par l'union de surface définissant le volume situé au-dessus d'une altitude H.



Catégorie de SUP :

- AR1, AR2, EL8 : champs de vue susceptibles de porter sur des hauteurs particulières
- AR4 (dispositifs militaires aéronautiques), AR6 (champ de tir)
- survol des remontées mécaniques (EL4) ou de lignes électriques aériennes (I4)
- PT1, PT2, PT3, PT4 et T1, T2, T3, T4, T5, T6, T7, T8.

Géométrie de l'assiette : surfacique

Attributs : H : valeur définissant l'altitude minimale de l'objet

H est exprimée en mètre par rapport à l'altitude du terrain naturel

Attributs particuliers des assiettes existant sous GéoSUP et décrivant la géométrie de l'objet

Type de l'objet : Zone spéciale de dégagement (faisceau)

Catégorie de SUP : PT2, T8

Attributs : XDEBUT, XFINAL : coordonnées des points initiaux (dans le système de référence)

YDEBUT, YFINAL : coordonnées des points finaux (dans le système de référence)

LARGEUR : largeur du faisceau en mètres

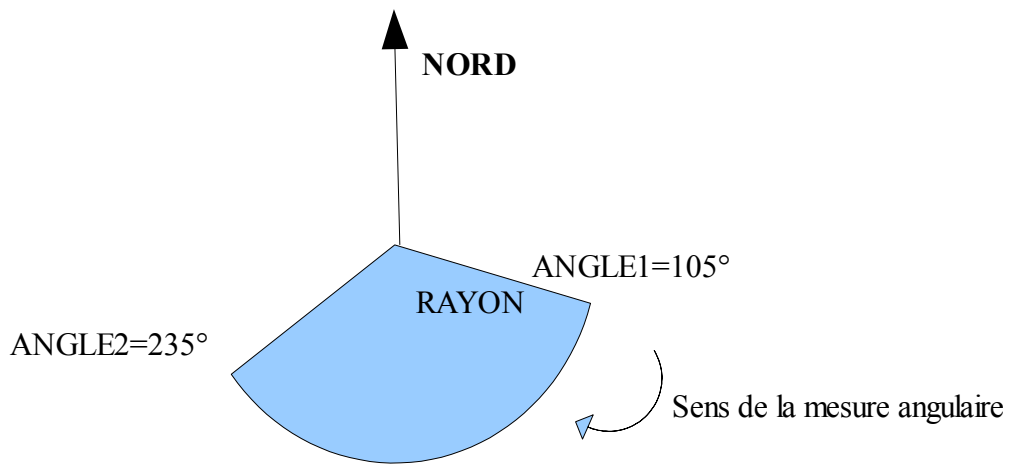
Type de l'objet : Secteur de dégagement

Catégorie de SUP : AR1, AR2, EL08, PT2, T8

Attributs : ANGLE1, ANGLE2 : angle de départ et d'arrivée (en degré par rapport au nord)

RAYON : rayon du secteur angulaire en mètres

Cette modélisation attributaire ne permet de décrire que des secteurs angulaires simples du type suivant.



Instruction juridique des données concernées par le standard

Les informations relatives aux contraintes d'accès et d'utilisation des données standardisées de nature juridique ont été déterminées au moyen de la fiche d'instruction réalisée par le pôle géomatique du ministère PGM (Certu). Cette fiche est assortie d'une note synthétisant les principaux textes et références juridiques régissant le statut juridique des données détenues par une autorité publique.

(La case est cochée quand les données remplissent la condition correspondante.)

La fiche juridique suivante correspond aux données relatives aux actes et aux servitudes d'utilités publiques.

Pour tenir compte des spécificités de chaque catégorie de SUP en ce qui concerne les assiettes et les générateurs, il sera nécessaire de définir une fiche juridique propre à chaque catégorie de SUP.

Droit d'accès à la donnée

<input checked="" type="checkbox"/> Document administratif (<i>droit d'accès du public</i>) ²	L'information est relative : <input checked="" type="checkbox"/> à l'environnement (<i>droit d'accès renforcé</i>) <input type="checkbox"/> à des émissions de substances dans l'environnement (<i>les limitations d'accès sont restreintes</i>)
L'accès est interdit ou restreint pour les raisons suivantes³	
Statut du document	
<input type="checkbox"/> document inachevé <input type="checkbox"/> document réalisé dans le cadre d'un contrat de prestation de service exécuté pour le compte d'une ou plusieurs personnes déterminées	
La consultation ou la communication du document porte atteinte :	
<input type="checkbox"/> au secret des délibérations du Gouvernement et des autorités responsables relevant du pouvoir exécutif <input type="checkbox"/> au secret de la défense nationale <input type="checkbox"/> à la conduite de la politique extérieure de la France <input type="checkbox"/> à la sûreté de l'État, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes <input type="checkbox"/> au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, sauf autorisation donnée par l'autorité compétente <input type="checkbox"/> à la recherche, par les services compétents, des infractions fiscales et douanières <input type="checkbox"/> * au secret en matière de statistique tel que prévu par la loi du 7 juin 1951	
Le document n'est communicable qu'à l'intéressé⁴	
<input type="checkbox"/> * en raison de données à caractère personnel (vie privée, médical...) <input type="checkbox"/> * en raison de données liées au secret en matière commerciale et industrielle	
Autres raisons limitant ou restreignant l'accès	
Uniquement s'il ne s'agit pas d'informations relatives à l'environnement	Uniquement pour des informations relatives à l'environnement
<input type="checkbox"/> document faisant déjà l'objet d'une diffusion publique ⁵ <input type="checkbox"/> atteinte à la monnaie et au crédit public <input type="checkbox"/> atteinte aux secrets protégés par la loi <input type="checkbox"/> document préparatoire à une décision administrative en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/> * atteinte à la protection de l'environnement auquel se rapporte le document <input type="checkbox"/> * atteinte aux intérêts de la personne physique ayant fourni l'information demandée sans consentir à sa divulgation (sauf contrainte d'une disposition légale ou réglementaire)

* Comme indiqué par l'article l'article 13.2 de la directive INSPIRE, les motifs signalés par un * ne peuvent être invoqués pour restreindre l'accès aux informations concernant les émissions dans l'environnement.

- 2 Les rares cas d'exclusion pour une bases de donnée détenue par une autorité publique sont spécifiés dans la loi du 17 juillet 1978 (TI-C1-A1)
- 3 [Fiche 32 de la CADA](#) : en qui concerne les informations environnementales, « l'administration ne peut opposer un refus de communication qu'après avoir apprécié l'« intérêt » que celle-ci présenterait, notamment pour la protection de l'environnement et les intérêts que défend le demandeur. Contrairement au régime issu de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978, l'administration peut décider de communiquer une information relative à l'environnement si elle l'estime opportun, alors même qu'un des motifs énumérés ci-dessus pourrait légalement justifier un refus de communication. Il lui appartient donc, à l'occasion de chaque saisine, de procéder à un bilan coûts-avantages de la communication au regard des différents intérêts en présence. »
- 4 Selon les termes de la loi du 17 juillet 1978 (T1-CI-Art6-II)
- 5 Rapport d'activité 2009 de la CADA p°35 : « En matière environnementale, l'accès à l'information doit être faite par tout moyen, et la circonstance qu'une information relative à l'environnement soit publiée ne dispense pas l'administration de la délivrer sur demande. »

Obligations de diffusion de la donnée

- Diffusion obligatoire dans le cadre de la mission de service public
- Information relative à l'environnement dont la diffusion est obligatoire⁶
- La donnée entre dans le cadre d'INSPIRE⁷ (thèmes 4 et 11 de l'annexe III)

Réutilisation des informations publiques

Obstacles à la réutilisation des informations contenues dans la base de données⁸ :

- la base de données est élaborée ou détenue par une administration dans une mission de service public à caractère industriel ou commercial
- un tiers détient des droits de propriété intellectuelle sur la base de données
- les conditions de réutilisation des informations sont spécifiquement fixées par un établissement ou une institution d'enseignement ou de recherche, ou par un établissement, un organisme ou un service culturel⁹
- la base de données contient des informations à caractère personnel qui n'ont pu être anonymisées par l'autorité détentrice¹⁰

Restrictions d'accès et d'usage propres à INSPIRE

Restrictions applicables à l'accès public ¹¹	Restrictions applicables au partage avec les autorités publiques ¹²
<p>Services de recherche et affichage des métadonnées</p> <p><input type="checkbox"/> un tel accès peut nuire aux relations internationales, à la sécurité publique ou à la défense nationale.</p>	<p><input type="checkbox"/> le partage est susceptible de nuire à la bonne marche de la justice, à la sécurité publique, à la défense nationale ou aux relations internationales</p>
<p>Causes de limitation d'accès aux autres services (consultation, téléchargement, transformation...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>* confidentialité des travaux des autorités publiques prévue par la loi <input type="checkbox"/> l'accès nuit aux relations internationales, à la sécurité publique ou à la défense nationale <input type="checkbox"/> entrave à la bonne marche de la justice, à la possibilité pour toute personne d'être jugée équitablement ou à la capacité d'une autorité publique d'effectuer une enquête d'ordre pénal ou disciplinaire <input type="checkbox"/>* confidentialité des informations commerciales ou industrielles (lorsque cette confidentialité est prévue par la législation nationale ou communautaire afin de protéger un intérêt économique légitime, notamment l'intérêt public lié à la préservation de la confidentialité des statistiques et du secret fiscal) <input type="checkbox"/> existence de droits de propriété intellectuelle <input type="checkbox"/>* confidentialité des données à caractère personnel et/ou des fichiers concernant une personne physique lorsque cette personne n'a pas consenti à la divulgation de ces informations au public, lorsque la confidentialité de ce type d'information est prévue par la législation nationale ou communautaire <input type="checkbox"/>* entrave aux intérêts ou à la protection de toute personne qui a fourni les informations demandées sur une base volontaire sans y être contrainte par la loi ou sans que la loi puisse l'y contraindre, à moins que cette personne n'ait consenti à la divulgation de ces données <input type="checkbox"/>* protection de l'environnement auquel ces informations ont trait, comme par exemple la localisation d'espèces rares 	

* Comme indiqué par l'article l'article 13.2 de la directive INSPIRE, les motifs signalés par un * ne peuvent être invoqués pour restreindre l'accès aux informations concernant les émissions dans l'environnement.

6 Selon la liste établie par le décret du 22 mai 2006 (Art R.124-5)

7 Les données concernées sont définies par les annexes I, II et III de la directive et les règles de mise en œuvre

8 Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art10)

9 Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art11)

10 Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art13)

11 Article 13 de la Directive

12 Article 17 de la Directive